
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(44^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 7 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1847).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement scolaire,
enseignement technique (*suite*)

MM. François Bayrou,
Jacques Brunès,
Jean-Pierre Bequet,
Jean-Pierre Sueur,
Jacques Guyard,
Augustin Bonrepaux,
Michel Berson,
Jean-Pierre Luppi.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

Suspension et reprise de la séance (p. 1860)

Réponses de M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Jean Desarlis, Jean-Yves Haby, Pierre Lequiller, Jean Laurain, Jean Proveux, Thierry Mandon, Bruno Boug-Broc, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Michel Noir, Serge Charles, Jacques Barrot, Jean-Pierre Foucher, René Couanau, Louis Pierna, Mme Muguette Jacquaint, M. Paul Chollet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 1870).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,
vica-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

ÉDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant l'enseignement scolaire, et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. François Bayrou.

M. François Bayrou. Monsieur le ministre d'Etat, aucun d'entre nous n'imagine qu'il soit facile ni de tout repos d'être ministre de l'éducation nationale.

Vous rencontrez des obstacles, des difficultés et des contraintes qui se seraient trouvés sur le chemin de tout autre, à votre place, quel qu'ait été son parti d'origine.

J'essaierai d'énumérer quelques-unes de ces difficultés de fond dont les deux plus apparentes viennent immédiatement à l'esprit : l'évolution de notre société fait - et c'est heureux - que vous devez répondre à un mouvement général d'accroissement de la scolarisation, qui a été largement souhaité, mais aussi largement sous-estimé au long des années 80 ; dans le même temps, la rigueur qui doit présider - et c'est heureux - à l'élaboration des budgets vous enferme dans un corset difficile à desserrer étant donné le poids considérable dans le budget général que représente celui de votre ministère, engendrant un certain nombre de frustrations, y compris, j'en suis sûr, en votre for intérieur. (Sourires.)

Je n'ai donc pas l'intention, monsieur le ministre d'Etat, d'être, à cette tribune, le procureur de votre budget, pris sous l'angle des volumes et des pourcentages d'augmentation. Vous êtes dans l'ordre d'augmentation qu'avait annoncé M. Monory et sur lequel le gouvernement précédent s'était engagé le 9 mars 1988. Je ne suis pas certain que qui que ce soit aurait fait beaucoup plus.

Cependant, il ne faut pas que nous fermions les yeux sur un certain nombre de conséquences mécaniques des arbitrages.

Le simple maintien du même nombre d'élèves par division dans les classes du second cycle aurait dû entraîner la création de quelque 6 600 emplois, alors que vos prévisions, elles-mêmes souvent inférieures à la réalité, se fixent autour de

79 000 élèves supplémentaires dans les lycées. Vous n'en créez que 4 200 utilisables en second cycle : les transferts de postes de collège en lycée vont donc nécessairement se poursuivre à un rythme élevé.

Or, dans le même temps - et j'approuve l'esprit de cette mesure - vous vous êtes engagé à continuer à abaisser l'horaire de service de tous les P.E.G.C. Les collèges vont donc se trouver en situation critique à l'heure même où la nécessité se fait de plus en plus sentir d'une grande diversité et d'une grande attention dans ces années clés.

De même pour le personnel A.T.O.S., vous nous annoncez comme un redressement la création de 351 emplois dans le second cycle. Vous oubliez simplement de noter que vous vous trouvez devant une masse de 90 établissements neufs : 351 divisé par 90, représente, monsieur le ministre d'Etat, moins de quatre agents par établissement nouveau. Cela signifie simplement que les transferts se poursuivront et que le nombre moyen des A.T.O.S. continuera de baisser dans les établissements scolaires français.

Pour ce qui tient aux locaux, même si cette mesure appartient formellement au budget du ministère de l'intérieur, comment ne pas noter qu'alors que les régions avaient enfin trouvé un rythme dynamique et volontaire en matière de construction, les crédits de la D.R.E.S. baissent, passant de quelque 3 milliards de francs, avec des engagements complémentaires prévus en 1988, à 2,3 milliards de francs seulement en 1989, alors que nous connaissons la dimension des besoins ?

Enfin, votre stratégie pour gérer un certain nombre de situations d'urgence demeure, en réalité, fondée à terme sur le recrutement d'auxiliaires. Nous déplorons profondément - et nous déposerons un amendement sur ce point - que vous ayez tourné le dos à l'engagement de M. Monory d'augmenter de 20 p. 100 à dater du 1^{er} janvier prochain les heures supplémentaires, ce qui aurait permis de salarier convenablement les professeurs expérimentés qui accepteraient d'aider à l'accueil du surplus d'élèves nouveaux dans les établissements et donc de maintenir en situation d'urgence la qualité de l'enseignement fourni.

Je n'aborderai que pour mémoire le caractère, vous dites symbolique, je dirai plus volontiers optique des 300 millions de francs que vous avez affectés à la revalorisation de la situation des enseignants.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, pour les conséquences immédiates et mécaniques des choix budgétaires que vous nous présentez. Un certain nombre de situations de crise vont se perpétuer et la rentrée, comme on dit, sera difficile en 1989. Ne nous le dissimulons pas.

Je crois, monsieur le ministre d'Etat, que certains arbitrages budgétaires vous ont déçu. On vous dira et répétera que votre budget n'est pas, par son augmentation, à la mesure des attentes. Mais, au risque de vous surprendre, je vous livre ma conviction : même si vous aviez obtenu tout ce que vous avez demandé, cela n'aurait pas suffi. Les problèmes de notre système éducatif sont profonds. N'y répondre qu'en termes de moyens, c'est ne pas y répondre. Car vous avez la charge de ce ministère au moment où notre appareil éducatif doit faire face à une obligation de mutation sans précédent, obligation qui tient à la rencontre de trois facteurs.

Le premier : l'accroissement de la scolarisation, combiné à une croissance de l'insatisfaction. La conscience, générale dans l'opinion, que l'école est inadaptée à sa mission. Cette conscience n'est pas seulement de l'ordre de la rumeur et du fantasme : le système éducatif français produit tous les ans plus - presque deux fois plus - d'illettrés que de diplômés de l'enseignement supérieur. Et ce système est inadapté au monde économique au point que le chômage des jeunes est,

nous le savons tous, plus lourd qu'ailleurs et qu'il serait encore plus lourd sans une série de mesures d'encouragement, de dispositifs qui le réduisent, mais qui sont loin d'être sans effet pervers sur le sort de catégories de chômeurs plus âgés. Ces tensions se traduisent, à l'intérieur du système lui-même, par une crise d'identité dont l'effondrement des recrutements n'est sans doute qu'un symptôme.

Deuxième facteur : le surgissement de l'Europe de la réalité en 1993, la pression de la concurrence mondiale mettent au premier plan l'impératif de qualité et de compétitivité et la dimension internationale.

Troisième facteur : vous abordez les périls de ces deux mutations avec l'architecture administrative la plus centralisée, la plus lourde, la plus rigide de tous les pays européens.

En présence de ces trois contraintes, gérer l'existant, même avec libéralité budgétaire, c'est se tromper nécessairement. Sur les moyens, nous pensons tous qu'il faut un pacte national. Mais une fois les moyens programmés, l'essentiel restera à faire. Ne répondre qu'en termes de moyens, ce serait ne pas répondre.

Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, d'aborder sans esprit de système trois de ces domaines essentiels dans lesquels vous devrez apporter, ou plutôt la nation devra apporter, des réponses : l'acte d'enseignement, les contenus, l'architecture de l'administration de l'éducation nationale.

La plus importante de ces réponses, celle qui demandera le changement des mentalités le plus radical, touche à l'acte d'enseignement.

Depuis des décennies, le discours politique sur l'école est un discours sur les structures. Or il y a là un quiproquo. Pour les parents, pour les élèves, pour les enseignants, l'école, le collège, le lycée, c'est d'abord la rencontre entre un maître et des élèves, c'est la salle de classe, c'est l'acte d'enseignement. Il n'y a pas d'enseignement sans cette médiation.

Or c'est ce métier, cette vocation de professeur, d'instituteur, de maître qu'il faudra nécessairement voir évoluer. Aujourd'hui, c'est un parcours de solitaire au long cours, sans boussole et sans carte, ou plutôt sans autre boussole et sans autre carte que le seul souci de bien faire, le dévouement individuel de ceux qui se sont engagés dans cette profession. En même temps, il n'y a pas pour un enseignant un vrai parcours de la réussite professionnelle. Il faut avoir le courage de le dire, pour beaucoup d'entre eux - et il y en a quelques-uns sur ces bancs -, réussir aujourd'hui, c'est sortir de l'enseignement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Vous parlez pour vous !

M. François Bayrou. Il n'y aura de sentiment de réussite que le jour où les enseignants pourront disposer de critères objectifs qui leur permettront d'apprécier eux-mêmes leur succès, jugé à la seule aune qui compte, c'est-à-dire le progrès de leurs élèves. Or, je l'ai déjà dit à cette tribune, les choses sont si bloquées que les enseignants de l'enseignement public en France n'ont, par exemple, même pas communication des notes que les élèves qu'ils ont formés obtiennent aux examens pour lesquels ils les ont préparés. Tout est, en réalité, organisé autour d'un *a priori* implicite et qui est que l'art d'enseigner est un don des dieux. On l'a ou on ne l'a pas, et chacun se débrouille avec sa plus ou moins grande part de dons qu'il a reçus.

Si nous voulons engager l'enseignement français dans un effort massif de qualité et d'efficacité, si nous voulons y intéresser chacun des enseignants, il faut, au contraire, considérer que cet art est d'une certaine manière une science et une science transmissible.

Seule une vaste politique d'évaluation individualisée, accompagnée du même effort en matière de formation continue rendra cet effort possible. Détecter la réussite, découvrir les pratiques et les méthodes qui « marchent » devant les élèves et en proposer - non pas en imposer - la formule aux autres enseignants qui cherchent, hésitent et s'interrogent, partir de la pratique, c'est-à-dire de l'expérience et des innovations personnelles, et non pas de la mode : voilà une voie pour le mouvement nécessaire.

Le jour où notre système éducatif mettra l'acte d'enseignement et l'appréciation de sa réussite au centre de sa réflexion, la voie se trouvera en même temps ouverte à un parcours de la réussite professionnelle, sur critères objectifs, qui fermera la porte à tout risque d'arbitraire.

Mais les élèves aussi doivent se trouver au centre d'une révolution semblable, dont l'objectif rencontre un accord assez général : rechercher des parcours de formation individualisés, de manière à effacer, pour les uns, les handicaps de départ, à permettre à chacun d'aller au bout de ses capacités, de manière à éviter qu'une seule marche manquée n'oblige à dévaler tout l'escalier.

La prévention de l'échec, l'accompagnement, la détection précoce des difficultés vont dans ce sens. Il nous paraît nécessaire que le rapport sur les Z.E.P., que vous avez évoqué devant nous, et peut-être une évaluation parallèle des G.A.P.P., permettent de mieux apprécier l'efficacité de ces dispositifs.

Après l'acte d'enseignement, le contenu.

Dans la société d'ouverture, de mutation rapide, de communication, de traitement de l'information, où nous sommes entrés, les exigences de la formation ont profondément changé. Or les critères de sélection et d'orientation qui permettent de conduire à l'excellence sont en France très limités, les mêmes partout et pour tous : presque exclusivement la capacité d'abstraction scientifique et mathématique. Or toutes les études prospectives sur les profils d'emplois soulignent la nécessité de l'autonomie du jugement, de l'adaptabilité, de la perception de l'autre et de sa culture. Tous en concluent à la réhabilitation de la culture générale, des langues, des matières d'éducation de la sensibilité, de la polyvalence, à côté de la nécessaire rigueur.

Nous attendons, à ce sujet, avec un grand intérêt, les rapports que vous avez demandés. Permettez-nous seulement de nourrir la petite crainte - pour grands que soient les savants, ils ne sont pas complètement étrangers à la nature humaine - que chacun ne conclue au caractère essentiel et irremplaçable de sa matière à tous les moments de la formation.

Je n'insiste pas car j'espère que nous le ferons au moment de la discussion de la loi d'orientation et de programmation - nous souhaiterions qu'elle ait ce double caractère - sur l'ouverture de l'enseignement sur le monde et les langues vivantes, sur l'ouverture au monde économique et à l'entreprise.

Monsieur le ministre d'Etat, devant ces exigences de mutation, d'innovation, votre vaisseau est trop grand. Il n'est pas maniable, il ne tourne pas facilement. Si nous ne trouvons pas les moyens - c'est vrai pour l'enseignement primaire et secondaire, pour le technique et pour le supérieur - de donner à chacun des acteurs la liberté de sa manœuvre, de rendre ses réflexes efficaces, nous n'atteindrons pas notre objectif. Vous avez un grave problème d'architecture, de distinction entre les missions de l'Etat et les missions de chacun des acteurs sur le terrain.

Voilà trois chapitres - naturellement il y en a bien d'autres - où les réponses sont obligatoires et urgentes. Pouvons-nous simplement recommander une méthode ?

Monsieur le ministre d'Etat, nous vous demandons instamment de donner toute sa place au dialogue, à l'intérieur et au-dehors du système éducatif. C'est pourquoi, par exemple, nous vous proposerons tout à l'heure la création d'une grande commission d'enquête sur l'enseignement supérieur. A ce dialogue, nous sommes prêts à participer. Nous vous demandons avec la même insistance de donner toute sa place à l'expérimentation. Chaque fois que vous le ferez, nous vous approuverons.

C'est sur cette méthode, sur les réponses qualitatives que vous apporterez, sur la qualité du dialogue qu'il vous appartient d'instaurer, notamment avec l'opposition, sur l'accueil que vous réserverez à nos propositions et à nos amendements, que, selon la ligne s'est fixée l'Union du centre, nous nous prononcerons sur votre texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, priorité absolue, par des actes, à l'éducation et à la formation, telle est l'aspiration qui s'exprime aujourd'hui avec force à travers des actions nombreuses et diversifiées menées dans tout le pays. Cela doit se traduire par des décisions budgétaires.

D'abord parce que la page de la rentrée scolaire 1988 n'est pas tournée. Elle est au contraire en train de se couvrir d'exigences légitimes. Il faut y répondre sans attendre la rentrée de 1989.

Dans maints endroits, les conditions d'accueil et d'enseignement dans les lycées et les universités ont atteint le point critique au-delà duquel elles deviendraient intolérables et des dispositions immédiates doivent être prises pour les améliorer.

Les enseignants et les personnels administratifs et de service luttent pour leurs salaires et la revalorisation de leur fonction. Leurs revendications sont justifiées.

Nous vivons une des plus graves crises de recrutement d'enseignants qualifiés que la France ait connue depuis plus de trente ans. Alors que 450 000 enseignants au moins devront être recrutés et formés d'ici à l'an 2000, les recrutements actuels ne compensent même pas les départs à la retraite. En cinq ans, un volant de 30 000 auxiliaires à la situation précaire et à la formation insuffisante a été reconstitué. L'écart entre les besoins et les possibilités concrètes de recrutement d'enseignants est considérable.

Plus personne ne conteste aujourd'hui la dévalorisation de la fonction enseignante, mais ce ne sont pas des campagnes de publicité, si luxueuses soient-elles, qui vont régler le problème. Je l'affirme ici avec force : continuer dans ce domaine comme hier, ce serait, à l'aube de l'an 2000, mettre en cause les fondements mêmes du service public d'enseignement, ses principes d'égalité et de qualité.

Il est urgent de s'attaquer à la racine du mal. La crise de la fonction enseignante tient à l'insuffisance des rémunérations, aux dégradations cumulées des conditions d'exercice du métier, à une perte de ses finalités sociales.

Si l'on veut que les jeunes actuellement dans les universités et les lycées se tournent en beaucoup plus grand nombre vers les métiers de l'enseignement et de la formation, il faut leur ouvrir d'autres perspectives, pas pour des miettes dans deux ou trois ans - ce sera trop tard - pas en maniant le chantage d'un alourdissement de leur tâche dans un environnement d'austérité maintenue - ce sera inefficace - mais tout de suite et de façon significative.

C'est avec la même volonté de donner à notre système éducatif les moyens de répondre aux immenses besoins de formation qui existent dans la société que nous abordons la discussion de votre budget.

Nous le faisons, monsieur le ministre, avec un seul souci : qu'en plus des mesures immédiates à prendre, le budget de 1989 permette d'engager une politique qui réponde à la demande de formation qui ne cesse de grandir et qu'il s'attaque au grave dysfonctionnement du système éducatif.

C'est possible. C'est indispensable. Face à l'aggravation de la sélection et de l'échec scolaire existe un besoin toujours croissant de formation chez les jeunes, les familles, les salariés. Il faut répondre vite à cette exigence. Elle est un moteur essentiel d'une nouvelle croissance française, d'une saine coopération entre les peuples et les nations.

Cette exigence en rencontre une autre, d'au moins aussi grande portée, et dont la force est en train de se révéler par la signature de 500 000 pétitions réclamant moins de bombes et plus d'écoles, l'exigence de paix et de désarmement qui entre dans le domaine du possible avec les prometteuses évolutions actuelles.

Le projet de budget pour 1989 s'inscrit-il dans ce double mouvement ?

En le présentant, monsieur le ministre d'Etat, vous avez parlé de rupture avec la politique de votre prédécesseur. Ce serait effectivement indispensable. Pour le démontrer, vous avancez deux chiffres clés : une augmentation du budget de 11 milliards de francs et la création de 12 600 postes. C'est incontestablement un acquis des actions menées tout au long de l'année passée comme lors de cette rentrée. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais toute la question est de savoir si ces mesures permettent d'inverser le cours des choses et de commencer à répondre aux besoins que je viens d'évoquer.

Pour en juger, il faut regarder la réalité en face. Les retards accumulés depuis des décennies, les dégâts et les gâchis que l'austérité a provoqués dans l'école, ce qu'il convient de faire d'ici à l'an 2000, tout cela implique une programmation et un effort de départ très important. Le budget de 1989 devrait donner à l'école les moyens, à la fois de rattraper les retards et de « propulser » une politique nouvelle. Or vous abandonnez la notion de programmation pour

et substituer celle, plus ambiguë, d'orientation. Et les mesures annoncées dans ce budget, pour nécessaires qu'elles soient, sont très insuffisantes. Elles ne permettront pas, si l'on en reste là, de sortir de la logique de l'austérité.

Votre projet de budget ne marque pas une rupture avec les précédents. Il ne porte pas, par des actes, la marque d'une grande priorité nationale. Avec 209 milliards de francs, il reste très loin derrière celui de la défense. Si bien que la progression prévue pour l'école se fait, comme les années précédentes, au détriment d'autres services publics. Et, malheureusement, le redressement du système éducatif n'est toujours pas au rendez-vous.

Je n'évoquerai que quelques questions.

On connaît la dégradation des conditions d'accueil. Le projet de budget permet-il d'envisager une amélioration pour 1989 ?

Il est prévu de créer 3 850 emplois de professeur pour les lycées et 350 pour les lycées professionnels. Cela fait un millier de plus que l'an dernier. Mais on attend 100 000 élèves supplémentaires aux portes des lycées et des L.E.P. à la prochaine rentrée. A quoi s'ajoute, fait positif, l'ouverture de quatre-vingt-dix nouveaux établissements.

Or, uniquement pour éviter de nouvelles dégradations, il faudrait au minimum 8 000 emplois nouveaux. Améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement en nécessiterait 12 000, rien que dans les lycées.

Si le budget reste en l'état, la rentrée 1989 a toutes les chances de beaucoup ressembler à la rentrée 1988, aussi bien dans les lycées que dans les collèges où les suppressions de postes risquent d'être encore massives, pour couvrir les besoins dans les lycées.

Dans les écoles élémentaires et maternelles, il n'est prévu aucune création d'emploi, alors que l'on attend 35 000 élèves de plus. Déjà cette année, la rentrée s'est faite sans postes nouveaux pour un accueil de 40 000 élèves supplémentaires !

S'agissant de l'éducation physique et sportive, la loi Avice de 1984 qui affirmait, pour l'école élémentaire, la nécessité de contribuer à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociale et culturelle, est restée lettre morte. De circulaire Calmat et Chevenement en contrat bleu et en aménagement des rythmes de vie de l'enfant, la démission du service public de l'enseignement se confirme en cette matière.

Dans l'enseignement secondaire, je relève que les 503 postes C.A.P.E.S. pour 1989 compenseront tout juste les départs en retraite. Assurer en l'an 2000 les horaires, somme toute modestes, de trois heures hebdomadaire dans les lycées, quatre heures dans les collèges et apporter une légère amélioration dans d'autres secteurs suppose une création de 2 000 postes par an.

S'agissant enfin des personnels non enseignants, vous insistez sur l'absence de suppressions en 1989. C'est un fait. Mais ce que vous prévoyez correspond à la création de moins de quatre emplois de personnel administratif et de service par nouvel établissement. Il y aura là encore de féroces redéploiements.

Une première conclusion s'impose : non seulement les créations d'emplois annoncées ne permettront pas de s'engager dans la voie du redressement, mais elles ne suffiront même pas à éviter de nouvelles dégradations.

L'une des conséquences les plus visibles de cette grave insuffisance est le recours massif aux heures supplémentaires pour faire face à l'évolution des effectifs, mais pas seulement.

Le projet de budget programme des crédits pour un certain nombre d'actions, mais les dotations annoncées n'entraîneront aucune création de poste. Elles serviront à rémunérer des heures supplémentaires.

Le « travailler autrement » se ramène bien dans les faits à un « travailler plus ».

Seconde conclusion : en recourant à ce nouvel alourdissement de la charge de travail des personnels vous ôtez toute crédibilité aux intentions proclamées d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif.

Au reproche qui vous est fait de créer des postes en nombre insuffisant pour accueillir les élèves, vous répondez monsieur le ministre, que vous avez le souci de mettre dans les classes des enseignants formés. D'où l'effort, que vous annoncez, pour le recrutement et la formation initiale.

Mais s'agissant du problème clé de la revalorisation de la fonction enseignante qui conditionne toute politique de recrutement des enseignants et, je le répète, la qualité même de l'enseignement, vous vous contentez d'inscrire une provision de 300 millions pour l'enseignement scolaire, soit 0,3 p. 100 de la masse salariale des instituteurs et des professeurs.

Alors que les résultats des concours pour 1988, confirmant ceux de 1987, font apparaître que les recrutements d'enseignants nouveaux ne suffisent pas à couvrir les départs à la retraite, cela revient à décider qu'en matière de revalorisation de la fonction enseignante il est urgent d'attendre.

Troisième conclusion : ce projet de budget ne correspond pas à la prise de conscience grandissante dans le pays qu'il est grand temps d'accorder au système éducatif les moyens de son développement, de son amélioration, de sa transformation.

Il serait pourtant possible de faire autrement, comme nous le proposons, en prélevant sur le surarmement de la France 40 milliards de francs pour les affecter à la formation et à la recherche civile. Naturellement, cela ne permettrait pas de tout régler. Mais cela permettrait au moins d'engager, dans les faits, une véritable rupture avec l'austérité.

Devant l'impact populaire de notre proposition, on s'évertue ici ou là à la tourner en dérision. On fait miroiter une contradiction entre l'attachement des communistes à une politique de défense nationale et cette proposition. Nous regrettons vivement le recours à de tels procédés d'intention.

Ce que nous proposons est simple, réaliste, irrefutable : c'est de déprogrammer dès maintenant ce qui est surarmement et qui n'entre pas dans la stricte maintenance de notre potentiel de dissuasion nucléaire. Défense, oui ! Surarmement, non ! Telle est notre politique.

Nous avançons des propositions précises qui représenteraient pour aujourd'hui une économie de 40 milliards de francs et pour demain une économie bien plus grande de centaines de milliards de francs en arrêtant l'engrenage insensé du surarmement nucléaire. Telle est donc notre première grande proposition. Nous regrettons vivement de n'avoir pas été suivis par la majorité de l'Assemblée lors de l'examen du budget de la défense. Mais nous voulons en même temps que l'augmentation des moyens pour l'école serve à mettre en œuvre une autre politique éducative fondée sur la justice, l'égalité, la qualité et la démocratie.

C'est pourquoi nous formulons plusieurs propositions prioritaires, à nos yeux, pour améliorer sérieusement l'orientation même de ce budget.

Nous voulons tout d'abord faire avancer la gratuité des études et des transports scolaires. La sélection par l'argent est insupportable. Doubler le nombre de bourses et leur montant, aller vers la suppression des frais d'inscription universitaire et obtenir le réengagement de l'Etat dans la sécurité sociale étudiante, accorder une prime de rentrée équivalant à un treizième mois d'allocation familiale sont autant de mesures possibles.

Dans cet ensemble, nous insistons sur la nécessité d'accorder dorénavant la gratuité des livres dans les lycées et de l'équipement technologique des jeunes dans les L.E.P. et lycées techniques et de supprimer la T.V.A. sur les fournitures scolaires. A titre d'exemple, les mesures sociales que nous proposons pour les bourses, les transports scolaires et les frais de demi-pension représentent 2,8 milliards de francs. La fabrication du missile S 4 coûtera, à elle seule, 30 milliards de francs.

Monsieur le ministre, nous serons très attentifs à la façon dont vous répondrez à ces propositions, singulièrement en matière de bourses et de mesures de gratuité pour les jeunes de l'enseignement technique.

Nous voulons, ensuite, que s'engage une politique ambitieuse et cohérente de lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous. Elle devrait reposer sur trois piliers complémentaires.

L'amélioration des conditions d'accueil des jeunes, de la maternelle à l'université, sans transfert de charges sur les collectivités et les familles, cela suppose un réengagement financier de l'Etat pour les constructions scolaires. Dans le second degré, 500 000 élèves supplémentaires devront être accueillis d'ici à l'an 2000. Cela implique de construire un lycée par semaine pendant dix ans. Une place de lycée coûte

environ 80 000 francs, équipement compris. Les régions seules, même si elles doivent faire plus, ne pourront y arriver. Le doublement des dotations inscrites au budget au titre des dotations versées aux départements et aux régions nous paraît donc pleinement justifié.

Le deuxième pilier doit être constitué par la mise en place, dès cette année, d'un plan attractif de prérecrutement, de recrutement de formation de 40 000 personnes par an, pour combler les départs en retraite, répondre à la croissance de la scolarisation et améliorer les conditions et le contenu des enseignements et d'une réelle revalorisation pour tous sans chantage à un alourdissement des tâches.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé ce matin des moyens supplémentaires en postes pour la prochaine rentrée scolaire et universitaire. Nous voyons l'impact des actions qui se développent, comme des demandes de notre groupe (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais nous souhaitons des indications plus précises quant au nombre de postes prévus et sur la façon dont ils seront financés. S'agit-il d'ailleurs de postes nouveaux ?

Il faut, de toute façon, faire plus en matière de prérecrutement et de recrutement de maîtres de qualité. A titre d'exemple, la création de 1 000 postes pour le prérecrutement de professeurs coûterait 600 millions de francs. Il est donc possible de le décider.

Pour la revalorisation, dont j'ai déjà parlé, il faut impérativement que le budget pour 1989 amorce un processus significatif qui peut s'échelonner sur trois ans. Nous faisons pleinement nôtre l'objectif d'une augmentation de 20 p. 100 du salaire moyen des enseignants comme des autres personnels. On objecte toujours le coût élevé de telles mesures. Nous avons fait les comptes. Sur trois ans, il en coûterait 28 milliards de francs au total, soit 9 milliards de francs par an. Renoncer à la fabrication du nouveau missile sous-marin M5 permettrait d'économiser 73 milliards de francs d'ici à l'an 2000. Où est le gâchis ?

Monsieur le ministre, vous venez d'annoncer l'ouverture de négociations avec les syndicats. Mais comment pourraient-elles se concrétiser si l'enveloppe budgétaire que vous prévoyez au titre de la revalorisation reste si mince et si, de plus, aucune mesure ne peut intervenir avant la fin de l'année 1989 ?

Enfin, nous proposons la mise en œuvre de plans de développement prioritaire, en personnels très qualifiés, en moyens et en équipements modernes, dans les établissements qui connaissent les plus grandes difficultés scolaires et sociales. Dans cette perspective, nous pensons qu'il est indispensable de multiplier par cinq les crédits prévus pour la relance des Z.E.P. et d'y affecter 2 000 emplois supplémentaires comme cela a été fait en 1982 pour développer l'enseignement de soutien et le travail d'équipe.

A cet égard, nous estimons que la transformation des heures supplémentaires en postes nouveaux dans les Z.E.P. serait une première mesure positive ainsi que la décision, qui peut être prise, de mettre un terme au redéploiement de postes des collèges vers les lycées.

Nous voulons, en troisième lieu, assurer le développement d'un enseignement technologique et professionnel de qualité, non coupé de l'enseignement général. Cela suppose notamment des mesures spécifiques pour le développement de l'accueil et la modernisation des lycées professionnels, pour garantir aux jeunes titulaires du C.A.F. et du B.E.P. la possibilité de poursuivre des études vers le baccalauréat et au-delà.

Telles sont les propositions du groupe communiste pour le budget de l'éducation nationale.

Si votre budget devait rester en l'état, monsieur le ministre, il compromettrait l'avenir. C'est pourquoi, tel qu'il est, le groupe communiste ne peut pas le voter. Nous avons des propositions. Elles correspondent pleinement aux problèmes posés dans le système éducatif. Il vous appartient d'y répondre. Nous sommes, pour notre part, déterminés à soutenir toute mesure positive.

Enfin, des informations font état de pressions, venant d'un parti de droite, visant à obtenir du Gouvernement des mesures aggravant les atteintes à la laïcité par des subventions nouvelles des collectivités territoriales à l'enseignement et par l'« américanisation » de nos universités. De telles dispositions soulèveraient non seulement notre réprobation totale, mais aussi celle de tous ceux qui sont attachés au développement du service public.

Continuer dans la même logique qu'hier, c'est inmanquablement prendre de nouveaux retards qui peuvent devenir irréparables. Nous ne pouvons l'accepter. Pas tout, tout de suite, certes, mais plus tout de suite ! C'est indispensable et c'est possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale que nous étudions aujourd'hui marque clairement la priorité à la formation que le Président de la République a proposée dans la *Lettre à tous les Français* et que ceux-ci ont approuvée. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est un bon budget, qui permet la reprise de la marche en avant interrompue pendant les deux dernières années.

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. Jean-Pierre Bequet. Cette remarque concerne l'ensemble du système éducatif, mais plus particulièrement l'enseignement professionnel et technologique sur lequel je centrerai mon intervention.

En effet, les lycées professionnels jouent un rôle décisif pour tout progrès important de la formation et de la qualification professionnelle de notre pays.

L'enseignement professionnel n'est pas une filière rivale ou une filière de substitution, elle doit être une vraie voie de réussite possible.

Mes chers collègues, le monde bouge ; l'entreprise bouge ; elle se transforme rapidement. Les qualifications changent. L'école aussi doit changer.

La culture technique ou technologique doit être de plus en plus présente dans la formation moderne. La voie de l'avenir est celle qui fera coexister formation générale, formation technologique et formation professionnelle, dans le cadre d'une réelle polyvalence.

Les emplois de demain nécessiteront une qualification accrue. La compétitivité de la France et de ses entreprises dépendra toujours plus du niveau de formation de la population.

C'est un véritable droit à la formation qu'il faut désormais mettre en place.

Ouvrir les esprits à la culture technique et technologique doit être une recherche permanente. Dès le collège, et à chaque niveau, la technologie doit trouver sa place. Il est parfois plus facile de partir du concret pour aller vers l'abstrait.

Vouloir rapprocher l'enseignement technique et l'enseignement général suppose que l'on aille vers la parité des personnels. Tant qu'il y aura des différences de statut, des différences d'horaires, des différences de salaires, l'enseignement technique et professionnel restera le mal-aimé.

Je note, monsieur le ministre d'Etat, que certaines dispositions de votre budget vont dans le bon sens. Mais il y a encore à faire. Permettez-moi de vous citer quelques exemples.

L'indemnité de conseil de classe des professeurs de lycées professionnels enseignant en quatrième et troisième technologiques doit être alignée sur celle des professeurs de collège - mais j'ai entendu que c'était une des mesures de revalorisation que vous comptiez prendre dès l'an prochain.

Dans les E.R.E.A., les professeurs de l'enseignement professionnel ne perçoivent pas l'indemnité spéciale que reçoivent leurs collègues de l'enseignement général, alors qu'il y a là une véritable équipe pédagogique.

Les inspecteurs techniques doivent eux aussi bénéficier de mesures catégorielles qui permettraient une véritable parité avec leurs collègues de l'enseignement général et leur assureraient un déroulement normal de carrière.

Les retards pris par certains personnels, le manque d'A.T.O.S., de personnel dans les centres de documentation et d'information vont être en partie comblés dès ce budget.

Pour les A.T.O.S. en particulier, il y a une véritable inversion par rapport aux suppressions de postes effectuées depuis deux ans. Je rappelle, en effet, qu'en deux ans presque

2 000 postes d'A.T.O.S. ont été supprimés. C'est dire l'effort qui est accompli dès ce budget. Entendre un de mes prédécesseurs à cette tribune invoquer le problème des A.T.O.S. prêterait à sourire si le sujet n'était aussi grave.

Mais l'effort doit être poursuivi dans les années à venir, car ces personnels sont indispensables à l'entretien, au service de restauration scolaire qui sont des éléments essentiels de la vie de l'établissement et de l'image qu'ils peuvent donner à l'extérieur.

Aider l'enseignement professionnel et technique passe aussi par une aide renforcée aux familles. Chacun le sait, il y a surreprésentation systématique des classes populaires dans ces établissements. Il faut donc les aider à rester dans le système éducatif et à poursuivre leurs études.

Mon ami Jean-Paul Planchou évoquait ce matin, dans son rapport, la possibilité d'une gratuité des livres en seconde. C'est, effectivement, une mesure à envisager parmi d'autres.

Ainsi, l'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée et versée dès le mois d'août, ce qui représente un progrès pour les familles, mais elle devrait s'étendre à la fin de la scolarité secondaire, au moins pour ceux qui sont allocataires.

Le système des bourses mériterait d'être revu : la part de bourse n'a pas changé depuis neuf ans, le versement se fait toujours en trois fois, ce qui occasionne des coûts de gestion élevés. Il y a donc là matière à revalorisation et à clarification.

Il en va de même de certaines primes d'équipement ou de qualification que ne peuvent recevoir, par exemple, les élèves de première d'adaptation ou de baccalauréat professionnel, ce qui risque d'entraîner des élèves de milieu modeste à renoncer à poursuivre leurs études. Dans la perspective de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000, une révision s'impose.

De nouvelles filières doivent être développées, en particulier pour les baccalauréats professionnels qui correspondent à une forte demande. Les premiers résultats sont excellents. Les élèves sont très motivés et le choix des filières semble bien adapté. Cinq nouvelles options sont créées pour la prochaine rentrée. Cela va dans le bon sens.

Il faut aussi multiplier les passerelles, telles que les premières d'adaptation.

Favoriser l'enseignement technique et technologique suppose aussi une meilleure information sur les métiers. On voit, par exemple, des sections de bâtiment où des places sont libres, alors que les débouchés existent ; inversement des C.A.P. de coiffure continuent à former des jeunes filles qui ne trouveront pas de travail.

Adapter les formations est nécessaire, mais on peut aller plus loin. Je citerai l'exemple d'un département où une convention lie les professionnels du bâtiment avec les établissements, garantissant l'embauche à la sortie du lycée professionnel. N'est-ce pas là une voie qui mériterait d'être étendue et encouragée ?

Le budget que vous nous soumettez traduit un effort important de recrutement pour les lycées professionnels et techniques. Encore cela mériterait-il des précisions.

Sur les 4 200 postes créés à la rentrée de 1989, combien iront précisément dans ces établissements ? Le chiffre devrait être proche de la moitié lorsqu'on sait qu'ils accueilleront 50 p. 100 des 80 000 lycéens supplémentaires.

Nous avons noté aussi l'effort pour les postes de documentalistes : 75 sur les 100 qu'il est prévu de créer, c'est important.

Permettez-moi de vous demander de pouvoir être informés du suivi des postes votés au Parlement puis répartis entre les rectorats. Il arrive en effet dans certains rectorats, notamment un que je connais bien, que l'on ne retrouve pas exactement les mêmes postes sur le terrain, et les syndicats - que j'ai rencontrés - s'en plaignent souvent.

Enfin, les 18 millions de francs destinés à rémunérer des intervenants extérieurs dans les lycées professionnels représentent une mesure positive, à la condition qu'elle s'insère bien dans le travail des équipes pédagogiques et la complète.

L'enseignement technique et professionnel a besoin de s'adapter rapidement aux transformations de notre économie. La loi de programmation de 1985 votée à l'initiative de notre ami Roland Carraz l'avait démontré. Il est dommage que le

rapport annuel d'exécution n'ait été réalisé ni en 1986, ni en 1987, ni en 1988. Il faut pourtant y voir clair dans les filières, abandonner celles devenues obsolètes et intégrer les technologies les plus modernes.

Il faut ainsi avoir une évaluation complète du système de formation. C'est à cette condition que nous pourrions renforcer le service public de l'éducation. C'est ce qu'attendent les personnels enseignants et non enseignants qui travaillent avec dévouement dans des conditions souvent difficiles.

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget marque une avancée certaine, mais beaucoup d'efforts restent à fournir pour aller vers les 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000.

Ces efforts concernent le contenu des enseignements ; ils concernent aussi la rémunération des personnels. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'une grande concertation s'engage très rapidement avec les organisations représentatives.

Cette concertation doit, à notre sens, déboucher sur une programmation pluriannuelle, une véritable loi d'orientation et de programmation.

Chacun le comprend, tout ne peut pas se faire en un an ou deux. Il y a du temps. Cela est mieux compris lorsque l'on se met d'accord sur les objectifs et sur le calendrier. Seul ce véritable contrat entre les partenaires du système éducatif permettra d'aller de l'avant, d'élever le niveau général des connaissances et de répondre aux aspirations de la jeunesse.

Monsieur le ministre d'Etat, les enseignants, les personnels non enseignants, les parents d'élèves et les élèves attendent beaucoup de vous.

Le groupe socialiste vous aidera de toute sa force pour aller vers l'égalité des chances et pour réussir en cette fin du XX^e siècle le pari de l'intelligence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis quelque peu étonné par la teneur de certains des discours que j'ai entendus à cette tribune.

En effet, pour quiconque juge objectivement les choses, le budget qui nous est soumis apparaît à l'évidence comme un très bon budget. Il suffit de regarder les chiffres. Un seul engagement chiffré est inclus dans la lettre à tous les Français de François Mitterrand. Cet engagement concerne l'éducation. Or chacun peut constater que, dans ce premier budget du nouveau septennat, nous faisons mieux que ce qui est indiqué dans la lettre. Par conséquent, l'engagement pris devant les Français est d'ores et déjà rempli.

J'ai entendu M. Gaudin nous parler des citoyens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et vous, monsieur Bourg-Broc, de ceux de la région Champagne-Ardenne.

Mais enfin, monsieur Bourg-Broc, comment expliquerez-vous aux habitants de votre région...

M. Serge Charles. C'est son problème !

M. Jean-Pierre Sueur. ... que vous avez voté pour le budget de 1987, présenté par M. Monory, alors qu'il comportait 4 689 suppressions d'emplois *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* - c'était la première fois que l'on supprimait des emplois dans l'éducation nationale depuis la Libération - mais qu'aujourd'hui vous allez voter contre un budget qui prévoit, lui, 12 382 créations d'emplois, sans compter celles que M. le ministre d'Etat a annoncées ce matin ? C'est incompréhensible, inexplicable au personnel, enseignant ou non enseignant, ainsi qu'aux citoyens.

De la même manière, le budget de 1987 compensait tout juste la hausse des prix. Les moyens stagnaient. En 1988, ils stagnaient encore, la progression était nulle. Cette année, elle est nette, et l'éducation nationale disposera de plus de moyens.

De même, chers collègues, comment expliquerez-vous aux personnels non enseignants de vos départements que vous avez voté l'année dernière pour un budget qui prévoyait 800 suppressions de postes, et qu'aujourd'hui vous allez voter contre un budget qui en crée 414 ?

Où, mes chers collègues, il faut rétablir la vérité aux yeux de l'opinion publique. Aucun argument chiffré ne peut justifier le rejet de ce budget. Ou alors, il fallait refuser les précédents.

M. Bruno Bourg-Broc. Pourquoi les enseignants sont-ils dans la rue, alors ?

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, le budget que vous soumettez est un bon budget non seulement parce que vous créez des emplois, mais aussi parce que vous dégarez à nouveau des moyens pour les zones d'éducation prioritaires, donc pour les élèves en situation, plus défavorisée ; parce que vous prévoyez l'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire et que cela va dans le bon sens ; parce que vous mettez des postes aux concours pour les instituteurs et les enseignants de secondaire - cette mesure, qui constitue une priorité évidente, étant programmée sur les cinq ans à venir ; parce que vous donnez des moyens pour la formation continue des enseignants ; parce que vous transformez des postes dans les lycées professionnels de manière à assurer la promotion des enseignants qui y travaillent ; parce que vous créez un fonds d'aide à l'innovation dont il avait été question mais qui n'avait jamais été mis en œuvre véritablement et que, ainsi, vous donnez les moyens d'innover et d'expérimenter sur le terrain ; parce que, enfin, vous redonnez aux organisations et aux associations périscolaires la confiance que la réduction, dans des conditions que nous avons condamnées, des mises à disposition leur avait fait perdre.

Pour toutes ces raisons, c'est avec confiance et optimisme que nous voterons votre budget.

M. Bruno Bourg-Broc. Pourquoi les syndicats manifestent-ils, alors ?

M. Jean-Pierre Sueur. Mais, au-delà de ce budget, l'important est la loi dont vous nous avez parlé. Loi d'orientation ou de programmation, peu importe ; évitons toute querelle sémantique ; ce qui compte c'est le contenu. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Que l'on me permette quelques observations à ce sujet.

De quoi s'agit-il ? En premier lieu, de planifier à proche et long termes les moyens, en personnel et en matériel, notamment en locaux, nécessaires pour gagner ce formidable défi de la formation et de l'éducation.

En deuxième lieu, il s'agit de marquer très concrètement la revalorisation de la carrière des personnels, notamment des personnels enseignants. Il est vraiment paradoxal, à une époque où il y a 2 500 000 chômeurs, que l'on en soit réduit à faire de la publicité pour que des jeunes acceptent d'être instituteurs dans certains de nos départements. Ce paradoxe, nous ne pourrions éviter de le voir perdurer qu'en revalorisant la carrière d'enseignant.

Nous le savons, c'est un problème difficile, parce qu'il met en jeu un très grand nombre de paramètres. On ne peut parvenir à le résoudre que par la négociation. A ce propos, j'approuve entièrement, monsieur le ministre d'Etat, votre remarque de ce matin sur la nécessité de ne pas anticiper sur la négociation. Quand on prend au sérieux une négociation, on ne dit pas à l'avance quelle en sera la conclusion, on fait totalement confiance à la négociation ! Pour notre part, nous faisons pleinement confiance à un gouvernement qui fait confiance à la négociation. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

En troisième lieu, si la nation doit donner au service public de l'éducation nationale les moyens de fonctionner correctement et si elle doit assurer aux personnels une rémunération conforme à leurs grandes responsabilités, elle est également en droit d'exiger du service public une grande efficacité.

Or qu'est-ce que l'efficacité en matière d'éducation ? C'est simplement le moyen concret donné à chaque jeune de réussir, étant entendu que la réussite de chaque jeune est distincte, prend des voies divergentes, suit des itinéraires variés selon des rythmes différents.

L'école ne sera plus efficace que si l'enseignement est plus individualisé, que si nos méthodes sont réformées, nos procédures décentralisées, nos programmes allégés.

M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique. Alliez-y !

M. Jean-Pierre Sueur... et que si davantage de responsabilités est donné au niveau des établissements, dès lors que l'Etat est garant de la cohérence de l'ensemble.

C'est pourquoi il faut travailler autrement dans l'éducation nationale. A cet égard, il est hautement significatif que, lors de son dernier congrès, la plus grande fédération de personnels de l'éducation nationale ait choisi pour thème : « Travailler autrement ».

Travailler autrement, cela veut dire consacrer le temps nécessaire à l'apprentissage de la lecture afin que chaque jeune sache bien lire. Cela doit être un savoir intériorisé et non un savoir qui n'a pas pris le temps de murir autant qu'il le faudrait.

Travailler autrement, c'est aussi préférer la formation en profondeur à l'encyclopédisme, développer l'initiative au niveau des établissements, ne plus mesurer le travail des enseignants au nombre d'heures ou de cours, favoriser la présence de ces enseignants dans l'établissement de manière à assurer le soutien individualisé, la prise en charge des jeunes qui en ont besoin. Certains jeunes trouvent, chez eux, entre seize heures et dix-huit heures, un milieu familial approprié pour les aider à faire leurs devoirs, d'autres ne le trouvent pas ; l'école doit donc se donner le moyen de ce soutien individualisé.

M. Thierry Mandon et M. Philippe Sanmarco. Excellent !

M. Jean-Pierre Sueur. Travailler autrement, c'est encore promouvoir les groupes de niveau, inener jusqu'à son terme la réforme des collèges, créer des synergies nouvelles entre l'école et l'entreprise, entre la formation initiale et la formation continue par la mise en œuvre du crédit-formation.

Ce qui est en jeu, c'est d'arriver, dans les mois qui viennent, à ce pacte, à ce contrat négocié, dont M. Bequet nous parlait à l'instant même, engageant non seulement les enseignants, les parents, tous les acteurs de l'enseignement, mais aussi la nation tout entière. Cela suppose une négociation, voire une méthode de travail.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous préférerez, vous l'avez dit ce matin, à une négociation spectaculaire une négociation qui certes, ne doit pas s'éterniser, mais qui soit suffisamment approfondie. Par rapport à un enjeu de ce type, qui concerne la priorité des priorités, il faut préférer une négociation approfondie qui aille à son terme, à ce qui serait plus spectaculaire.

Il faudra parler des moyens, bien sûr ; mais il faudra aussi parler méthode, conditions de travail, pédagogie, itinéraires diversifiés, responsabilités au niveau des établissements. Ces éléments sont indissociables. L'un des aspects de cet enjeu ne va pas sans l'autre.

En nous proposant aujourd'hui ce projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, vous montrez que l'éducation est déjà la priorité des priorités. Elle le sera plus encore demain car, nous en sommes sûrs, vous allez mobiliser la nation tout entière autour de cet objectif. C'est pourquoi nous voterons votre budget avec beaucoup de confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme M. Jean-Pierre Sueur vient de le dire brillamment, ce budget engage bien l'avenir. Parce qu'il apporte des moyens importants et nouveaux, il permet d'engager l'autre démarche nécessaire pour répondre aux besoins de l'enseignement de demain, lesquels passent par une amélioration de la qualité et une meilleure efficacité des moyens d'enseignement.

J'insisterai, à cet égard, sur quelques points qui concernent principalement l'enseignement élémentaire.

D'abord, il est nécessaire de lutter contre les redoublements excessifs à ce niveau. Dès le cours moyen deuxième année, plus de 35 p. 100 des enfants ont plus d'un an de retard et 12 p. 100 d'entre eux plus de deux ans. Ces retards s'accumulent dès le cours préparatoire, alors que tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que la lecture s'apprend indifféremment entre cinq et sept ans et que le redoublement

du cours préparatoire est inefficace car, dans plus de la moitié des cas, il est suivi d'un autre redoublement au cours de la scolarité primaire.

Une action coordonnée contre ces redoublements précoces permettrait de gagner des milliers de postes, de gagner en efficacité et d'éviter des situations d'échec précoces qui sont dramatiques pour les enfants. Pour y parvenir, plusieurs pistes s'offrent. Elles ont déjà été expérimentées ; elles doivent être coordonnées et généralisées.

D'abord, il convient d'aider les élèves en difficulté. Vous en avez parlé dès votre prise de fonctions, monsieur le ministre d'Etat. Cette aide, c'est non seulement l'affaire de l'éducation nationale, de ses structures, de ses maîtres, mais c'est aussi celle de la collaboration entre tous les acteurs de l'acte éducatif : les enseignants, au premier chef, qui en sont responsables ; les parents d'élèves ; les mouvements éducatifs ; et aussi, pour beaucoup, les collectivités locales. En effet, on ne peut mettre en place efficacement, pour des enfants de six à dix ans, des soutiens individualisés, des études dirigées, des actions de soutien par petits groupes qu'en collaboration entre l'éducation nationale et les autres partenaires, en particulier les collectivités locales.

Cette collaboration se pratique dans de nombreuses communes. C'est le cas des soutiens de courte durée, de quatre à six semaines, apportés soit par les enseignants eux-mêmes, soit par des étudiants, des parents ou des retraités. Dans tous les cas, ces actions sont gérées par la ville et organisées sous le contrôle de l'enseignant concerné. Ces actions permettent d'apporter à des enfants qui se sentent souvent quelque peu négligés par le système de l'éducation nationale un soutien qui les fait progresser de manière sensible.

Ensuite, il convient de freiner les redoublements. On connaît bien la situation des redoublements au plan national. Les pourcentages que j'ai indiqués figurent dans tous les recueils de statistiques. En revanche, on connaît beaucoup moins bien, parce que l'éducation nationale a toujours été réticente face à l'évaluation décentralisée, la réalité locale. Je peux vous dire, après un simple sondage effectué dans mon département, que les taux de redoublement par école varient, dans des quartiers identiques sociologiquement, de un à cinq. Il y a donc des écoles où on redouble cinq fois plus que dans d'autres, alors que les élèves habitent des quartiers identiques.

Cette situation doit susciter une réflexion. Elle exige une formation des enseignants et que l'on se penche sur l'efficacité réelle du redoublement. Un contrôle des décisions de redoublement serait souhaitable. La décision pourrait être confiée à une instance plus large que celle de l'équipe pédagogique d'une école, regroupant un secteur scolaire sous la présidence de l'inspecteur départemental de l'éducation nationale. Des petits dramas individuels pourraient ainsi être évités et une efficacité du système éducatif pourrait être retrouvée.

Par ailleurs, dans les collèges et les lycées, le problème de l'orientation reste posé. Plusieurs orateurs l'ont rappelé. Les enseignants, chacun dans leur discipline, évaluent le niveau de l'élève. Le conseiller d'orientation, la famille l'aident à construire un projet professionnel. Il n'est pas évident que le conseil de classe soit le meilleur lieu possible de synthèse pour statuer sur l'orientation des élèves. Mieux vaudrait peut-être inverser la procédure actuelle et donner à la famille, sur la base de recommandations fournies par le conseil de classe, la liberté de choisir. Dans ce cas, le chef de l'établissement, en concertation avec le professeur principal, aurait la possibilité de faire appel si le choix paraît incompatible avec les capacités du jeune élève. Sur ce point aussi, les écarts statistiques sont impressionnants entre des classes de même niveau d'un même établissement et surtout entre des classes comparables d'établissements voisins. Ce n'est pas normal et cela entraîne souvent un gaspillage des moyens de l'éducation nationale.

Enfin, il convient également d'évaluer l'efficacité des multiples structures d'adaptation et de rattrapage qui ont été mises en place pour répondre à une demande d'éducation de plus en plus forte, de plus en plus nécessaire.

L'efficacité des sections d'enseignement spécialisé, des classes de C.P.P.N., des classes de C.P.A., des quatrièmes et troisièmes technologiques, des cycles de deux ans étalés sur trois ans, des premières d'adaptation, est permise grâce au dévouement de nombre d'enseignants. Mais cela marche plus ou moins bien, malgré la progression générale. Nous devons,

là aussi, procéder à une évaluation dans le cadre qui convient, celui du département ; cela est sans doute difficile au-delà.

La réticence devant l'évaluation collective décentralisée n'est plus compatible avec nos ambitions. Vous créez, monsieur le ministre d'Etat, pour 1989 de très importants moyens nouveaux pour l'enseignement. Vous en créez encore plus dans le cadre de la concertation que vous allez engager. Une partie de ces moyens doit être réservée aux élèves les plus en difficulté ; d'ailleurs, vous l'avez décidé pour les zones d'éducation prioritaire, comme pour la lutte contre l'échec scolaire. Les 300 000 jeunes par génération qui sont actuellement en situation d'échec scolaire, et les 20 p. 100 de jeunes qui, après l'an 2000, n'atteindront pas le niveau du baccalauréat en ont absolument besoin. De même, notre société a besoin que ces jeunes soient moralement debout et qu'ils se sentent capables de servir, comme les autres, c'est-à-dire ceux qui atteignent le niveau du bac et qui se sentiront à l'aise dans le programme que vous avez défini. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dès cette année, la progression du budget de l'éducation nationale traduit la priorité à la formation des jeunes, inscrite dans la *Lettre à tous les Français* du Président de la République. La création de plus de 12 000 postes d'enseignants en est le meilleur exemple.

Bien sûr, on peut objecter avec raison que tout n'est pas réglé, que la prochaine rentrée sera encore difficile et qu'il faudra encore créer des postes d'instituteur supplémentaires. C'est le rôle du Parlement d'attirer votre attention, monsieur le ministre d'Etat, sur les difficultés qui peuvent se poser lors de la prochaine rentrée, de mettre en évidence les problèmes qui restent à résoudre. Cependant, il faut éviter de le faire avec démagogie, éviter de donner l'impression que tout peut être réglé immédiatement. Nous devons apprécier l'effort considérable qui est réalisé cette année. C'est donc dans cet esprit que je voudrais insister sur la nécessité de définir rapidement un plan de formation et de revalorisation de la fonction des enseignants.

La qualité de l'école dépend avant tout de la qualité des maîtres, de leur formation, de la considération que l'on apporte à leur métier. Ce n'était pas faire preuve d'une grande confiance à leur égard que de vouloir les « caporaliser » avec le statut des maîtres-directeurs, et vous avez bien fait, monsieur le ministre d'Etat, de revenir sur ces dispositions préjudiciables au travail d'équipe qui implique avant tout la confiance réciproque.

Ce n'est pas rapporter une grande considération à leur fonction que de rétribuer des instituteurs qui ont effectué deux années d'études universitaires et deux années de formation pédagogique à moins de 6 000 francs par mois ou des professeurs certifiés à moins de 6 500 francs.

Il ne servira donc à rien de créer des postes si on n'arrive pas à recruter des enseignants de qualité pour les pourvoir. A cet égard, les résultats du dernier concours sont éloquentes : 24 p. 100 de postes non pourvus cette année au C.A.P.E.S. externe, avec des déficits inquiétants dans certaines disciplines telles les lettres modernes où 46 p. 100 des postes ne sont pas pourvus ou les mathématiques ou la physique avec moins de deux candidats par poste.

Une telle situation ne peut permettre d'avoir des enseignants de qualité. Elle traduit une réalité : l'enseignement est perçu comme un métier difficile, mal rétribué, mal considéré. Les palliatifs comme le prérecrutement, les bourses d'études ou quelques relèvements d'indices ne peuvent résoudre cette crise, pas plus que ne peut le faire votre action d'information, quelle que soit sa qualité.

Il faut un projet pour l'école, un projet pour la formation des maîtres, un projet pour redonner aux enseignants foi en leur métier !

Si l'on attend des enseignants qu'ils forment les jeunes enfants, qu'ils en fassent des hommes et des femmes autonomes, critiques, épanouis, créatifs, agissant dans un monde où ils sauront s'insérer pour le faire évoluer, il faut alors que l'enseignant connaisse avant tout l'enfant ou l'adolescent qu'il a en charge. La formation de tous les personnels de l'éducation nationale devrait, par conséquent, accorder une place prioritaire à la connaissance de l'enfant.

On peut alors se demander si le système de rémunération actuel et les hiérarchies indiciaires établies en fonction du niveau des diplômes sont bien adaptés à de tels objectifs. N'est-il pas contradictoire, par exemple, que les instituteurs, qui ont reçu la meilleure formation pédagogique dans les écoles normales, qui ont la tâche la plus délicate auprès des plus jeunes enfants, soient aussi les moins rémunérés ?

Pour réussir l'école de l'an 2000, il faut une autre politique pour l'ensemble des personnels car chacun, à la place qu'il occupe, joue un rôle important dans la mission d'enseigner, ce qui devrait induire une égale considération, la possibilité de passer d'un niveau à l'autre et des rémunérations convenables pour tous.

La complexité des tâches, la généralisation et l'évolution rapide des nouvelles technologies exigent aussi une élévation du niveau de qualification, une meilleure formation, plus de responsabilités. La formation professionnelle initiale doit donc s'organiser dans des centres de formation des maîtres, qui apporteront aussi une grande contribution à leur formation continue, comme le font aujourd'hui avec succès les écoles normales d'instituteurs.

A cet égard, je suis surpris que, dans un récent rapport, la Cour des comptes s'interroge sur la nécessité de maintenir le réseau d'écoles normales départementales sous le prétexte que, dans l'Ariège ou dans le Lot, on maintiendrait six à sept professeurs pour douze élèves. On peut regretter que cette institution ignore que le rôle des écoles normales dépasse la formation initiale, qu'elles ne se limitent pas à cela, qu'elles assurent avec un réseau de classes annexes la formation continue de l'instituteur, dont l'importance croît avec le rythme de transformation de notre société, et qu'elles participent aussi activement à la recherche pédagogique.

A contrario d'ailleurs, on peut se demander quelle connaissance du milieu pourrait avoir des instituteurs de l'Ariège, du Lot ou du Gers s'ils devaient être formés dans des centres urbains, coupés de tout contact avec le milieu naturel, et si un tel procédé ne serait pas, tout compte fait, aussi coûteux !

A propos du potentiel de remplacement des instituteurs dans les départements cités dans ce rapport, tels la Creuse, l'Aude, l'Ariège ou le Gers, j'ajouterai qu'il s'agit de départements ruraux, aux classes dispersées et aux communications difficiles, et je ferai remarquer tout simplement que la géographie, pas plus que la pédagogie, ne peut se traduire sous forme de critères mathématiques.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, nous soutiendrons votre budget parce que c'est un bon budget. Nous vous demandons aussi d'engager au plus tôt un plan pour la formation et la revalorisation du métier des enseignants de l'an 2000 en vous assurant de notre appui pour le réaliser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous ne pouvons plus aujourd'hui aborder séparément les problèmes de l'éducation nationale et ceux de la formation professionnelle. Ils sont indissolublement liés. Nous devons traiter les questions d'éducation et de formation en termes d'éducation permanente, de formation continue. C'est pourquoi, dans les cinq petites minutes qui me sont imparties, j'interviendrai sur le rôle et sur la place de l'éducation nationale dans ce gigantesque marché de la formation professionnelle et continue des adultes, et ce en distinguant la formation continue dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire.

La formation continue est aujourd'hui une mission normale des établissements et des personnels de l'éducation nationale dans l'enseignement supérieur. Certes, des textes ont été pris pour faciliter l'accès aux études et aux diplômes pour les personnels engagés dans la vie professionnelle. Certes, les activités de formation permanente sont confortées par l'attribution d'emplois - 890, je crois, au total - gagés sur les ressources de la formation continue. Certes, des crédits incitatifs permettent d'impulser des actions de formation continue dans des domaines stratégiques où l'offre de formation apparaît trop faible. Mais beaucoup reste encore à faire pour que la formation continue occupe le véritable rang qu'elle doit occuper dans l'enseignement supérieur.

Il faudrait, par exemple, dans le domaine de l'action réglementaire, intégrer systématiquement dans la réglementation pédagogique et la politique d'habilitation des diplômés la

dimension formation continue, faciliter la poursuite d'études à temps partiel et l'adaptation des formations diplômantes aux publics de la formation continue.

Il faudrait intégrer l'activité de formation continue dans la mise en œuvre d'une politique globale de formation des établissements et dans le calcul des dotations à ces établissements.

Il faudrait, concernant l'organisation et la valorisation de la formation continue, créer un observatoire des politiques régionales de formation professionnelle pour rendre plus efficace l'action de l'Etat et créer une banque de données sur l'offre de formation continue de l'enseignement supérieur ainsi que les dispositifs permettant d'y accéder.

Il faudrait enfin engager des actions incitatives pour élaborer un plan de développement quantitatif et qualitatif pour l'accès aux qualifications supérieures par la formation continue, de même qu'il faudrait développer la place de la formation professionnelle comme instrument des politiques d'innovation et de transfert technologique, notamment en direction des P.M.E. - P.M.I. et du public des techniciens supérieurs.

La formation continue des adultes à l'éducation nationale par le réseau des GRETA - groupements d'établissements pour la formation continue - de l'enseignement secondaire est beaucoup plus problématique encore, ce qui explique sa faible part dans l'immense marché de la formation professionnelle : 10 p. 100 tout au plus ces deux dernières années avec 400 000 stagiaires et 1,7 milliard de francs.

Le réseau de la formation continue des adultes doit en effet faire face en permanence à trois difficultés.

Premièrement, une difficulté certaine à se faire admettre au sein même de l'appareil administratif de l'éducation nationale. Cette difficulté résulte d'abord des conditions dans lesquelles vit et se développe le réseau des GRETA, qui se financent sur leurs recettes et utilisent des moyens provenant de la formation initiale.

Deuxième difficulté : l'insuffisance évidente de base juridique. La réglementation sur laquelle se fonde en presque totalité le dispositif de formation continue des adultes n'a guère évolué depuis 1968 et se trouve aujourd'hui dépassée, car nous ne sommes plus à l'heure où l'on développait la promotion sociale grâce aux cours du soir.

Dernière difficulté : l'image peu satisfaisante donnée à l'extérieur. Cette situation tire son origine du flou juridique dans lequel s'est développé le réseau des GRETA et, simultanément, de la place importante qu'ils tiennent localement sur le marché de la formation.

Quant à la place que prend l'éducation nationale sur le marché de la formation, il est à la mesure du rôle que l'on ne manque jamais de lui faire jouer pour la mise en œuvre des politiques liées à la formation des demandeurs d'emploi. De surcroît, s'agissant des salariés des entreprises, l'option gouvernementale consistant à porter 80 p. 100 de chaque classe d'âge au niveau IV doit trouver un prolongement dans la formation des salariés au sein des entreprises. Faute de s'y résoudre, de fortes tensions apparaîtraient entre ceux-ci et les générations de jeunes mieux formés. Cela suppose que de nouveaux et substantiels moyens soient donnés à l'éducation nationale pour développer en son sein la formation continue.

Monsieur le ministre d'Etat, la formation continue doit être, dans le secondaire comme dans le supérieur, une mission normale de l'éducation nationale. Il faut pour cela une volonté politique réelle et je ne doute pas que vous l'ayez. Une volonté de mettre en application les textes et toutes leurs possibilités, mais aussi de faire preuve d'imagination pour aller encore plus loin. Il faut que l'on passe de la logique d'activité annexe, sinon marginale, à celle d'activité normale et à ce titre parfaitement intégrée. C'est à ce prix que l'éducation nationale pourra contribuer à donner à notre pays le nouveau souffle dont il a besoin, c'est à ce prix que la formation permanente deviendra, comme nous ne cessons tous de le demander, une obligation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, des jeunes de plus en plus nombreux se dirigent vers l'enseignement technique et professionnel. Pour que ces formations soient véritablement des lieux de réussite, il faut en

priorité leur redonner une image valorisante, ce qui n'est pas encore le cas malgré les avancées réalisées ces dernières années, et en particulier en 1985.

Il est nécessaire que ces filières soient aussi attractives que les formations dites générales. Pour cela, nous devons offrir dans notre système éducatif trois types d'études aux jeunes : une filière générale, une filière technique et une filière professionnelle, ces trois cursus jouissant de la même reconnaissance, tous trois conduisant les jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse du supérieur court ou du supérieur long, avec des taux de passage des bacheliers dans ces formations plus ou moins élevés selon les branches.

Il faut donc mettre l'accent sur l'information à apporter aux élèves tout au long de leur scolarité, sur les suites d'études possibles aux différents niveaux, sur les débouchés offerts par ces trois filières. Ainsi sera-t-il plus facile de faire coïncider les souhaits des jeunes et de leurs parents avec les possibilités et les réalités économiques. Ainsi l'orientation deviendra-t-elle une démarche progressive et constructive.

Le second type de mesure sur lequel je souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat concerne les classes-passerelles. Elles existent déjà, certes, mais il convient de les développer de façon importante. Leur rôle est essentiel et les capacités d'accueil sont très inférieures aux demandes. Ces classes apportent au système la souplesse nécessaire dans le processus d'orientation des jeunes, pour lesquels rien n'est jamais totalement joué d'avance et qui découvrent, au cours des années, telle ou telle aptitude, telle ou telle difficulté, tel ou tel goût méconnu jusqu'alors. Pouvoir passer d'une structure dans une autre est souvent indispensable et porteur de réussite.

Dans le même esprit, nous devons favoriser le retour en formation dans l'un des trois cursus précités de jeunes ayant quitté trop tôt l'école ; le crédit formation facilitera cette démarche.

En troisième lieu, nous devons porter notre effort sur l'amélioration de la vie des jeunes dans les lycées techniques et professionnels. Les jeunes y passent un temps important et l'environnement éducatif contribue lui aussi à leur réussite future. Les locaux doivent devenir évolutifs et favoriser la rencontre et le dialogue élèves-professeurs en dehors des cours, en permettant le travail en groupe de classes, en petits groupes ou en individuel. Selfs et internats doivent se moderniser et faciliter la détente et le repos, la sécurité et le travail personnel.

L'équipe éducative dans son ensemble - personnel enseignant et non enseignant - doit, dans une démarche concertée, apporter aux jeunes les informations nécessaires pour que chacun parvienne à construire son projet personnel. Les jeunes demandent un mode d'évaluation plus transparent, plus personnalisé, plus formateur. Ici ou là, cela fonctionne ; il faut renforcer cette évolution. Les élèves des lycées techniques et professionnels souhaitent une véritable initiation à la vie économique et sociale, avec des moyens de communication modernes. Nous devons leur apporter des réponses. Participation à la vie de l'établissement, formation et prise en compte réelle du rôle des délégués, reconnaissance de l'expression des jeunes sont des axes à favoriser dans un projet formant à la responsabilité, à la crédibilité et au respect des droits et devoirs de chacun.

En quatrième lieu, j'insisterai sur l'importance que revêtent aujourd'hui les études professionnelles. Elles représentent une filière possible de réussite pour de nombreux jeunes. Du C.A.P. au bac professionnel et, pour certains, à une formation courte dans le supérieur, tous les jeunes doivent obtenir un diplôme. Pour cela, encore faut-il diversifier les modes et les rythmes d'acquisition : temps plein, alternance, contrôle continu, reconnaissance de qualifications partielles, retour en formation.

Pour cela, il faut aussi créer dans chaque branche les suites d'études possibles, avec les transitions nécessaires, afin de tirer les élèves vers les formations du niveau le plus élevé. Nous ne devons pas décevoir les jeunes. Des capacités d'accueil supplémentaires restent à créer, en particulier en B.E.P. pour les titulaires d'un C.A.P. et en baccalauréat professionnel pour les titulaires d'un B.E.P., avec le souci de rénover et moderniser régulièrement ces formations en liaison avec les débouchés dans le monde industriel et économique.

En conclusion, si notre objectif est de conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, il est aussi de proposer des filières de réussite pour les 20 p. 100 restants, et

pour cela il convient de donner toute sa place à la filière professionnelle et technique dans le cadre du système éducatif public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Joapin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mesdames, messieurs les députés, je dispose de vingt minutes. M. Robert Chapuis utilisera cinq minutes supplémentaires pour répondre à des questions concernant plus particulièrement les problèmes de l'enseignement professionnel technique ou de la formation continue. Vous comprendrez que, dans ce laps de temps limité, il me soit difficile de répondre à chacune des préoccupations qui se sont fait jour.

Je tiens d'abord à souligner que j'ai apprécié, à une exception près, les interventions des orateurs, leur caractère, la qualité des échanges qui ont eu lieu et l'état d'esprit qui a animé plusieurs d'entre vous, même quand ils se situent dans l'opposition, pour aborder ces questions fondamentales pour la jeunesse de notre pays.

A une exception près, ai-je dit. Je reconnais que j'ai été surpris et déçu par la tonalité de l'intervention qu'a faite M. Bourg-Broc au nom du R.P.R. Il est vrai qu'on peut lui trouver une excuse : il n'avait assisté que peu de temps au débat et n'a donc pas entendu ce que je disais, en particulier la façon objective dont j'ai traité mon prédécesseur.

Monsieur Bruno Bourg-Broc, j'ai un grand dessein, j'ai une grande ambition pour le système éducatif de mon pays.

M. Bruno Bourg-Broc. Nous aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais cette grande ambition, compte tenu de l'ampleur des problèmes que vous avez soulignés les uns et les autres, sera servie par une démarche pragmatique, engagée dans le temps et associant tous ceux qui sont passionnés par l'école. Je ne savais pas que vous étiez devenus des théoriciens des plans tout faits, des adeptes des approches purement idéologiques. Mon grand dessein à moi n'est pas de mettre massivement les étudiants dans la rue ou de provoquer les instituteurs à la manifestation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bruno Bourg-Broc. Sortez : vous les verrez !

M. Serge Charles. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il me semble que son importance n'est pas comparable...

M. Bruno Bourg-Broc. Ne parlez pas trop vite !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... de même que ses conséquences.

Monsieur Bourg-Broc, vous m'avez reproché de ne pas avoir élaboré de programmation pluriannuelle alors que j'ai dit explicitement le contraire, que le Président de la République a inscrit sa " Lettre à tous les Français " dans une réflexion pluriannuelle et que le Gouvernement, à travers le Premier ministre et à travers moi-même, s'engage à programmer dans le temps un effort accru en faveur de l'éducation nationale.

Vous m'avez également reproché de repousser la loi de programmation. Vous feriez mieux de souligner que nous avons proposé une loi d'orientation. Pendant les deux ans où vous étiez au Gouvernement, vous n'avez proposé aucun débat sur l'éducation. Non seulement nous consentons un effort en sa faveur mais nous préparons pour l'année qui vient un débat sur l'éducation nationale. J'espère que vous y prendrez votre part, de façon moins caricaturale qu'aujourd'hui. Mais il est vrai que vous vous êtes exprimé sans m'avoir entendu et en sachant déjà que vous voteriez contre le budget sans même avoir engagé la discussion avec nous.

Lorsque je parle de la diversité des positions des organisations syndicales, vous en tirez comme conclusion que je ne voudrais pas défendre l'intérêt général ou que l'Etat ne ferait pas ensuite la synthèse.

Il est difficile, malgré le ton que j'ai adopté ce matin, et dont je ne me départirai pas, ou peu, de mener un débat constructif dans ces conditions.

Quant à l'initiation aux langues dans le primaire, alors que je suis le ministre de l'éducation nationale qui s'est fixé cet objectif, vous vous permettez de me faire la leçon sans même regarder le budget, sans voir que le crédit de 20 millions de francs ne concerne que la fin de l'année 1989 et que les crédits consacrés à cette action seront au moins trois fois plus importants, en année pleine, pour l'ensemble de l'année 1990 ! Vous semblez ignorer que je fais le bilan de l'action actuellement menée en ce domaine, de façon parcelaire, dans tout le pays, afin de préparer, pour l'année 1989-1990, une expérimentation, à propos de laquelle j'ai déjà reçu des propositions de certaines villes et de certains départements.

Donc écoutez ce que je dis, écoutez la discussion et ne venez pas dans le dessein de trancher de façon négative sans avoir apparemment compris de quoi il s'agissait !

M. Bruno Bourg-Broc. Apparemment !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Différente a été l'approche de plusieurs parlementaires qui se situent dans l'opposition et que j'ai appréciée.

Monsieur Bayrou, qu'un ministre de l'éducation nationale rencontre des difficultés, c'est normal ! C'est à moi d'y faire face et je n'ai pas, de ce point de vue, d'états d'âme particuliers. Vous n'avez pas voulu vous muer en procureur à propos de ce budget et je crois que vous avez bien fait car vous auriez perdu votre cause. Je vous demande simplement d'être un juge impartial, équitable. Ce budget positif, en croissance, qui privilégie l'aspect qualitatif, si on le juge objectivement, il est difficile de lui dire non.

Vous avez affirmé que, pour 79 000 élèves de plus dans les lycées, il aurait fallu 6 500 créations d'emplois. On me reproche parfois, sur certains bancs, d'en créer trop, mais je rappelle - et ce sera le seul rappel du passé que je ferai - qu'en 1988, pour 110 000 lycéens de plus, mon prédécesseur n'a créé que 3 100 postes ! Moi, pour 79 000 élèves supplémentaires, j'en crée 4 200 ! Convenez que le progrès est réel !

M. François Bayrou. Plus 1 400 équivalents de poste pour heures supplémentaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Nous prévoyons des heures supplémentaires relevant des initiatives particulières, des actions de soutien ou du fonds d'innovation et, par ailleurs, j'ai annoncé des mesures nouvelles pour la rentrée de 1989.

En ce qui concerne les personnels A.T.O.S., vous reconnaissez qu'il y a des créations de postes, qu'il n'y a plus de suppressions, mais vous ajoutez que cela ne suffira pas. Pourtant, Jean-Pierre Sueur vous a rappelé qu'il y avait eu des suppressions dans le budget de l'année dernière. Là aussi, convenez que nous avons fait un progrès.

Les crédits de la D.R.E.S. augmentent, mais je reviendrai sur ce point car le problème est réel.

Vous avez également parlé des heures supplémentaires en faisant une proposition. Il est vrai que M. Monory avait proposé d'augmenter les heures supplémentaires de 20 p. 100 dans le second degré. Mais cette suggestion, qui faisait partie d'un plan qu'il a surtout confié au journal *Le Monde*, n'a pas eu le temps d'être repris en compte par l'ancien gouvernement. Nous ne sommes plus sur le terrain des propositions mais sur celui des décisions et des actions. Le Gouvernement agit.

D'ailleurs, les enseignants, qui ne sont pas de farouches partisans des heures supplémentaires systématiques, considèrent peut-être qu'au fond l'augmentation de leur nombre était pour M. Monory la façon de revaloriser leur situation. Le Gouvernement auquel j'appartiens traite globalement la question et j'ai engagé avec l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants une discussion globale sur la revalorisation. Je ne vais pas préjuger les résultats de cette discussion et prendre dès à présent une décision en ce qui concerne les heures supplémentaires. Pour moi, la revalorisation doit passer par des améliorations plus fondamentales et plus structurelles.

J'estime quant à moi que c'est en 1989-1990 que l'effort quantitatif doit être le plus marqué. Ensuite, malgré les incertitudes, il y aura sans doute un certain apaisement démographique et nous aurons déjà réalisé des progrès pour revaloriser la fonction enseignante. Nous aurons également eu le

temps, pendant ces deux années, de réaliser des progrès qualitatifs et de mettre en mouvement la rénovation de notre système pédagogique à la suite des missions thématiques, dont j'ai déjà parlé, et d'un certain nombre d'autres études auxquelles se livre mon ministère. J'estime que la période la plus difficile est celle qui est immédiatement devant nous. J'ai donc demandé des moyens supplémentaires et je les ai obtenus, mais j'ai besoin d'être appuyé dans cette démarche.

Monsieur Bayrou, vous avez souligné que l'acte d'enseigner était essentiel. Sur le contenu de l'enseignement, sur la nécessité des actions de soutien, sur les modalités de l'orientation, je n'ai pas décelé chez vous une approche différente de la mienne.

Si j'ai envisagé de confier à M. Gros et à M. Bourdieu, professeurs au collège de France, une mission transversale, c'est bien justement parce que je suis sensible au fait que certains, travaillant dans leur discipline, peuvent ne pas avoir la capacité ou le courage de dire que des choses doivent éventuellement changer. De ce point de vue, il n'y a pas de différence fondamentale, entre nous, si j'en juge par votre façon de vous exprimer sur un certain nombre de problèmes relatifs à la qualité de l'enseignement.

M. Gaudin a abordé plusieurs questions, et d'abord celle de l'enseignement privé.

Dans ce domaine, ma philosophie est simple : elle résulte des choix faits en 1984. J'applique donc la loi, rien que la loi, toute la loi. Nul ne peut prétendre, vous avez d'ailleurs bien voulu en porter témoignage ce matin, que, de ce point de vue, je fasse preuve d'un esprit de discrimination. Je respecte la loi parce que c'est mon devoir. Mais vous ne pouvez pas me demander d'aller au-delà, de ne plus respecter la loi. Vous ne pouvez pas me demander, à moi, de créer une législation qui n'existe pas, à propos de laquelle des tribunaux administratifs, ou de grandes institutions juridictionnelles administratives saisies ne se sont pas encore prononcés. Vous ne pouvez pas demander d'aller au-delà et de créer un nouveau droit.

De même, vous ne pouvez pas me demander de faire preuve d'imprudence, de tourner le dos à ma propre philosophie et de relancer à ce propos une guerre scolaire. Si vraiment nous voulons nous souder autour de notre école nous n'y avons pas intérêt, et je ne vous suivrai pas sur ce terrain ! Ainsi ceux qui se posaient des questions ont une réponse très claire en ce qui concerne mon approche.

Quant à la forte augmentation des crédits dans l'enseignement privé, elle ne résulte pas du tout d'un traitement de faveur que je lui accorderais : simplement, elle tient à l'application de la loi de finances de 1985, et à l'application du plan de rattrapage du forfait d'externat, lui aussi inscrit dans la loi.

M. Gaudin a soulevé un autre problème, celui de la dotation régionale d'équipement scolaire. Quels sont les faits ? Je veux les aborder avec objectivité et je sais que les présidents de régions vont rencontrer le Premier ministre à ce sujet. Ils vont donc poser ces problèmes à l'endroit où ils doivent l'être.

Je note, car cela est révélateur, que l'intervention de M. Gaudin a porté sur un point qui concerne le budget du ministère de l'intérieur, non celui du ministre de l'éducation nationale. Plusieurs d'entre vous qui sont intervenus - hormis celui qui l'a fait de façon caricaturale - n'ont pas adressé de critique à ce projet de budget. Certes, ils avaient leur propre position, ils voulaient ajouter telle ou telle chose, mais ils n'avaient pas la possibilité de formuler des critiques. Il m'a plu d'entendre M. Gaudin parler du budget du ministère de l'intérieur alors que nous discutons de celui de l'éducation nationale...

Je ne veux pas m'en tirer, mesdames, messieurs, par une habileté. J'admets que les problèmes existent, et la loi de décentralisation en a posé, en effet, plusieurs : mais je pense au problème que se posait M. Bayrou, en me parlant de ce grand navire si difficile à diriger. Or c'est nous qui avons justement apporté les approches de la décentralisation. Si les régions, même avec des difficultés, sont en charge des lycées, si les départements sont en charge des collèges, c'est bien parce que nous avons nous accompli le travail de décentralisation ! Le navire est grand : je ne vais pourtant pas le découper au chalumeau ou le faire exploser dans l'espoir qu'il tiendra mieux la mer ! Non, je dois continuer à faire évoluer pragmatiquement ce navire, peut-être trop centralisé.

Alors parlons de la D.R.E.S. Le Gouvernement, l'année dernière, a proposé, c'est vrai, une dotation extraordinaire de 1 milliard 200 millions de francs. Mais, afin que chacun soit bien informé, je rappelle qu'il avait clairement précisé, au nom de l'Etat, que la dotation était exceptionnelle et non reconductible. C'était pour solde de tout compte ! Ne vous étonnez pas que l'Etat reste l'Etat...

M. François Bayrou. Pas de respect excessif pour l'engagement de vos prédécesseurs ! (*Sourires sur divers bancs.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Pour répondre à la question, sachez que les 700 millions de francs qui n'ont pas été versés le seront normalement par le ministère de l'intérieur, dans le cadre d'un collectif budgétaire pour 1988. Les 1 milliard 200 millions de francs seront versés : n'avez aucune inquiétude à cet égard.

Pour ma part, connaissant le problème des régions, qui sont devenues mes partenaires comme les autres collectivités, je ne suis pas hostile à un effort accru de l'Etat. Une commission consultative d'évaluation des charges est au travail. Personnellement, au sein de cette commission, je me ferai plutôt l'avocat - par mes représentants ou dans mes contacts avec mes collègues du Gouvernement - d'une prise en compte des problèmes particuliers des régions qui se trouvent confrontées à un parc immobilier parfois dégradé et à une augmentation très forte des effectifs dans les lycées. Vous voyez que ma tonalité est positive.

M. Sanmarco a souligné que le mouvement vers les 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac était une « tendance lourde ». Oui, c'est une tendance lourde et forte que nous devons encourager. J'approuve tout à fait votre vision des choses, monsieur le député. La demande d'éducation augmente, mais la nature même des techniques de production, des métiers et des qualifications se modifie aussi. L'évolution de la société est différente, la place que les jeunes veulent y tenir aussi : nous irons donc vers une augmentation du nombre des bacheliers et des étudiants. Il convient d'en assumer le risque, parce que c'est un risque positif.

Les surcharges de classes posent un problème que j'ai évoqué avec lucidité, mais je tiens à apporter deux précisions.

D'abord que l'on ne croie pas que les exceptions - c'est-à-dire les divisions bien trop lourdes, ou trop surchargées, quelquefois au-dessus de quarante élèves - sont la norme. Qu'il reste bien clair qu'elles sont l'exception dans notre système éducatif - des exceptions que nous devons progressivement résorber.

Ensuite, dans le primaire, qu'il soit bien clair que les effectifs ne vont pas dans le sens d'une diminution du taux d'encadrement. De 1976 à 1985, 600 000 enfants ont quitté le primaire tandis que le nombre des instituteurs augmentait de 26 000 : c'est ce qui a permis d'améliorer considérablement le taux d'encadrement dans le primaire. Je reconnais les points noirs, mais je veux aussi décrire les réalités de façon objective.

La scolarisation en maternelle a été évoquée, et je m'en réjouis ; en effet, il est possible que, répondant un jour trop vite à une question d'actualité - trop vite parce que c'est la règle du genre - j'ai pu créer une ambiguïté. Je suis favorable à la scolarisation précoce des enfants. A mon sens, c'est un processus qui va dans le sens de l'égalité. Je constate d'ailleurs que le taux de scolarisation des enfants à trois ans a augmenté considérablement puisqu'il atteint pratiquement maintenant 97 p. 100. Pour la scolarisation avant cet âge, c'est vrai, le taux est plus faible, mais j'ai bien l'intention de favoriser cette scolarisation précoce. Néanmoins, à partir du moment où on est encore loin d'une scolarisation complète, je dis qu'il est juste de favoriser d'abord les enfants, les écoles et les zones où les problèmes sont les plus graves. Voilà ma philosophie : je suis favorable à une scolarisation précoce ; elle doit d'abord servir les enfants qui se heurtent aux plus grandes difficultés, à cause de leur origine sociale ou ethnique. Je ne vois pas qui pourrait contester cette démarche, si elle va ensuite dans le sens de l'augmentation.

Le problème de la lecture a été soulevé par M. Sanmarco et par M. Bayrou. J'ai demandé au recteur Migeon un travail particulier sur les problèmes de la lecture. Le rapport doit m'être remis avant la fin de l'année pour des décisions effectives.

Enfin, la discussion avec les régions est pour moi fondamentale. Je l'aborderai ce soir en traitant des problèmes de l'enseignement supérieur, parce que c'est essentiel. En tout cas, s'agissant des formations post-bac, du second degré, et plus encore, du supérieur, dont je parlerai ce soir, je pense que le dialogue avec les régions doit être noué. J'engage moi-même une politique contractuelle avec les universités et vous vous doutez bien que j'y associerai les régions. J'y reviendrai.

La question de la revalorisation a été abordée par plusieurs orateurs, notamment parmi ceux du groupe socialiste. Le Gouvernement auquel j'appartiens est le premier à poser globalement cette question. Il est essentiel que les représentants des personnels enseignants prennent la mesure de l'importance de cette décision. Le 14 novembre, j'engagerai cette discussion précise.

C'est la seule raison, mesdames, messieurs, pour laquelle le Gouvernement a inscrit seulement une provision, qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre ou, devrais-je dire, « au pied du chiffre » dans le projet de budget pour 1989. Si l'on veut que je dialogue, on ne peut préjuger l'issue du dialogue. Il n'est donc pas honnête de proclamer : « Ah, vous voyez, vous ne voulez pas de revalorisation, puisque c'est 300 millions seulement ! ». Il s'agit d'une provision, je le répète. Le montant sera apprécié compte tenu de la discussion qui va s'engager avec les organisations syndicales et qui devra aboutir. Sur ce terrain, je vous demande d'accepter honnêtement l'approche qui est la mienne - à mon sens, si l'on discute, les chiffres ne sont pas fixés à l'avance.

Monsieur Brunhes, il y aura des créations de postes dans le primaire, à la suite des décisions que je viens d'annoncer. Je tiens compte effectivement de la réalité et de ce que je vois, et même des mouvements quand il en existe. Il serait curieux de me le reprocher ! En revanche, je n'entrerai pas dans cette dialectique, un peu trop commode, selon laquelle quand les choses n'avancent pas assez vite, c'est la faute du Gouvernement qui propose le budget et quand le Gouvernement fait des pas en avant positifs, c'est forcément un acquis des luttes ! Imaginez que je vous réponde ainsi : « s'il y a des choses positives dans l'action du Gouvernement, c'est que les socialistes l'ont voulu ; et si certaines choses n'avancent pas assez vite, c'est que vraiment les luttes ne paient pas ! » Vous me répondriez : « quelle caricature ! ». Cette caricature, je vous l'épargne. Alors, épargnez-moi, aimablement, la vôtre. Pas plus que le Président de la République, je n'ai pas attendu un certain nombre de mouvements pour déclarer que l'éducation était prioritaire.

M. André Lajoinie et Mme Muguette Jacquaint. Les mouvements aident un peu, tout de même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Oui, mais, enfin... il faut que ce soit un encouragement ! (Sourires.)

M. André Lajoinie. D'accord !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'avais déclaré, dans un autre contexte : « Fouettez les mollets, ne coupez pas les jarrets ! » (Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous vous moquez de la campagne de prérecrutement mais vous avez tort ! Parce que si vous alliez dans les universités, vous sauriez que les étudiants la prennent tout à fait au sérieux.

M. Jacques Brunhes. Je ne me moque pas de la campagne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous vous moquez de ma campagne d'information : elle a été diffusée partout, les brochures ont été tirées à 100 000 exemplaires, et nous sommes obligés de faire de nouveaux tirages - car les étudiants ont le droit d'être informés correctement sur ce qu'on leur propose.

Il ne s'agit donc pas d'une campagne de « publicité ». Vous parlez de « publicité », dans un sens péjoratif. Mais non, c'est une campagne d'information, et les étudiants ont besoin d'être informés pleinement ! Ils sont satisfaits des éléments qui leur sont donnés. Nous verrons bien les résultats.

Naturellement, si je me contentais de cela, sans rien d'autre, vous pourriez dire que « c'est de la publicité » mais comme nous abordons le problème de la revalorisation,

comme nous accroissons de 40 p. 100 le nombre des postes offerts aux concours des C.A.P.E.S. et des agrégations, comme nous augmentons les bourses universitaires, comme nous avons augmenté les allocations de recherche pour les chercheurs, comme nous sommes en train de mettre en place un monitorat pour les enseignants chercheurs, je pense que notre démarche va dans le bon sens !

Pour ce qui est de la négociation sur la revalorisation, vous ne pouvez pas dire, monsieur le député, qu'il est « urgent d'attendre » alors que, en novembre, de ma propre initiative, je vais engager cette discussion avec les organisations syndicales. Je ne l'engage pas, naturellement, pour leur répondre non, au bout du compte, même si j'incamerai bien dans cette affaire, croyez-le, l'intérêt général.

De même, le Gouvernement engagera son action dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, je vous le répète.

Je ne vais pas reprendre ici le débat sur le rapprochement entre le budget de la défense et celui de l'éducation nationale. Un grand pays doit assumer de grandes fonctions. Je suis favorable au désarmement. Si, à terme, un effort de désarmement massif se produit, notamment de la part des puissances les plus armées, la France aura à y prendre part, je n'en doute pas. Mais je ne constate, dans aucune des puissances surarmées, un mouvement de transfert de l'armée et des dépenses militaires vers l'éducation nationale.

En outre, personne ne peut croire, dans la masse des enseignants et dans l'opinion, qu'il soit très simple de prendre quarante milliards de francs dans un budget pour les transférer dans un autre la même année. Mais je ne veux pas polémiquer sur ce point. Simplement, ce budget, et je pense à votre propre formule, c'est « un plus tout de suite » et c'est « un mieux tout de suite ». Je serais désolé, et la masse de l'opinion de progrès le serait avec moi, de vous voir confondre, au groupe communiste, votre vote avec le vote de ceux qui sont *a priori* hostiles à ce budget de l'éducation nationale qui, certes, ne fait pas tout tout de suite mais qui constitue sans aucun doute un pas en avant. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour terminer, mesdames, messieurs les députés, vous avez constaté qu'en abordant cette discussion ce matin, en répondant à vos questions, cet après-midi, j'ai évité toute polémique. Je n'ai pas porté jugement sur l'action de mon prédécesseur, parce que mon objectif n'est pas politicien : il est de rassembler au maximum autour de l'éducation, parce que je pense qu'il est indispensable de souder la plus grande partie de la représentation nationale autour d'un budget qui est un budget positif, quantitativement - vous n'avez pas pu le nier - et qui est un budget bien orienté, qualitativement.

A cet égard, anticipant quelque peu, car cela concerne le supérieur, je précise que je suis d'accord avec l'idée de créer une commission d'enquête parlementaire sur l'enseignement supérieur. Tous les parlementaires de cette commission pourrions aller sur le terrain et je ne doute pas que leurs constatations seront utiles à la tâche que je poursuis. J'accepte donc cette proposition qui devra être présentée naturellement dans le cadre parlementaire.

Je n'ai pas entendu de véritable critique de mon budget, mis à part une approche très caricaturale que M. Sueur a remis un peu à sa place. Il se demandait pourquoi M. Bourg-Broc votait des budgets quand ces derniers supprimaient des postes et pourquoi il ne les votait pas quand ils en créaient. En fin de compte, l'explication est peut-être de type freudien : M. Bourg-Broc préfère les budgets où l'on supprime des postes ; il n'aime pas les budgets où l'on en crée ! C'est la seule explication qui concilie le conscient et l'inconscient ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

L'opinion ne comprendrait pas que ce budget positif - présenté par un ministre qui vient vers vous animé par une volonté d'ouverture et de dialogue, car vous avez prononcé le mot, monsieur Bayrou - ne trouve pas une majorité dans cette assemblée dans un vote clair, je ne parle pas d'autres méthodes parlementaires. Il existe, je le sais bien, des préoccupations politiques, mais je ne suis pas sûr que ce soit à propos de l'école et de l'éducation que des *a priori* ou que des arrière-pensées politiques doivent occuper le devant de la scène.

Vous voulez le dialogue, les uns et les autres ? Nous voulons tenir compte de ce que nous entendons, des exigences qui montent, pour donner des réponses ? Pas tout, tout de suite, certes, mais quelque chose, et mieux, tout de

suite ! Eh bien, moi, ce dialogue, ce soir, dans l'intention de votre vote et au-delà, dans les années qui viennent, je vous l'offre ! Mais ne refermez pas sur ce dialogue la porte d'un « non » au budget de l'éducation nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, tous les orateurs ont reconnu la nécessité de promouvoir l'enseignement professionnel et tous ont, d'une manière ou d'une autre, mis en évidence que la rénovation de cet enseignement devait être partie prenante de celle de l'ensemble du système éducatif.

En ce qui concerne l'évolution des contenus, de la charge des programmes et des horaires, l'enseignement professionnel est évidemment en première ligne et nous nous préoccupons de l'intégrer dans le mouvement nécessaire. C'est ainsi que j'ai mis en place une mission sur les langues vivantes et sur la façon dont l'enseignement des principales d'entre elles peut être effectivement assuré dans la perspective européenne. M. l'inspecteur général Haiff me remettra son rapport à ce sujet au début de l'année prochaine.

L'enseignement professionnel est aussi un lieu privilégié de relation entre le système éducatif et l'ensemble du système économique et social. C'est une des contributions les plus appréciables qu'il peut apporter à l'ensemble de l'éducation nationale.

Bien sûr, cela implique, comme l'a dit M. Guyard, que le choix de l'enseignement professionnel repose sur une orientation positive et conçue comme telle dès le collège. A cet égard, je m'étonnerai moi aussi, après M. le ministre d'Etat, de la façon dont M. Bourg-Broc a posé certaines questions.

La promotion du technique a été rendue possible d'une manière plus évidente par l'action, à laquelle je rends hommage, de mon prédécesseur, M. Roland Carraz. En effet, c'est en 1984-1985 que l'enseignement technique a vu s'accroître ses possibilités de mobiliser à la fois les esprits et des moyens. Je m'étonne, monsieur Bourg-Broc, que vous ayez oublié de nous rappeler votre attitude lors de la discussion de la loi de promotion des enseignements technologiques et professionnels : vous aviez voté contre ! Il y a là comme une manie qui fait que les préjugés idéologiques semblent toujours l'emporter sur le désir d'arriver enfin à un consensus sur les priorités de l'éducation.

Vous avez évoqué l'action conduite par le Gouvernement en 1986 et en 1987. Sans aucune irrévérence vis-à-vis de Mme Catala, je dois dire que les moyens n'ont pas été donnés à son secrétariat d'Etat d'agir efficacement sur l'enseignement technique. C'est de manière marginale, sur le dispositif d'insertion des jeunes, que l'action a été concentrée, dans l'accompagnement, utile peut-être, du traitement social du chômage, mais avec un horizon qui était borné à ce traitement et qui ne créait pas les conditions d'une évolution positive de l'ensemble de l'enseignement technique et professionnel.

Certes, il y a des difficultés. Certes, il faut avancer dans plusieurs domaines. Je prendrai deux exemples.

M. Jacques Brunhes a évoqué le problème de l'insuffisance des bourses, notamment dans l'enseignement technique. Il est vrai que les bourses d'équipement ne sont valables que pour certaines sections seulement. Il est vrai aussi que les bourses d'enseignement technique concernent seulement certains niveaux et que l'adaptation n'ayant pas été suffisante, notamment en raison de la création des baccalauréats professionnels, il en résulte un déséquilibre. Mais l'augmentation des crédits affectés aux bourses permettra, à la rentrée de 1989, de faire disparaître certaines de ces anomalies.

C'est dire que nous ne pouvons pas, dans la présentation d'un budget, dresser la liste de toutes les évolutions, de toutes les rectifications qui seront faites. Mais déjà les masses sont suffisamment significatives pour nous permettre d'agir, à condition, bien sûr, que l'Assemblée vote ce projet de budget.

Le deuxième exemple, évoqué par plusieurs intervenants, concerne les classes passerelles. Il est fondamental que continuent de se développer des premières d'adaptation qui permettent la poursuite d'études vers un baccalauréat technologique F ou G après le B.E.P. En 1987-1988, je le rappelle,

948 divisions accueillait 24 000 élèves. Pour la rentrée de 1988, plus de 1 000 divisions en ont accueilli 25 400. Un effort analogue sera poursuivi en faveur des secondes spéciales qui assurent la transition entre un C.A.P. en trois ans et l'enseignement technologique des lycées.

Mais il faut aller plus loin, et M. Bequet a posé des questions essentielles. J'apprécie ses remarques sur la nécessité de faire de la technologie une discipline fondamentale au collège et un point d'appui de la culture moderne indispensable à tous ceux qui traversent notre système éducatif.

Tout aussi nécessaire est l'évolution de la situation des personnels. J'ai entendu les propositions que vous m'avez faites, les uns et les autres, et je connais leurs revendications. Mais ces questions me semblent devoir être traitées dans le cadre de la concertation générale dont M. le ministre d'Etat a annoncé l'ouverture pour le 14 novembre. Il serait paradoxal, en effet, que nous créions une situation particulière pour des professeurs dont la situation doit évoluer de concert avec celle de l'ensemble des enseignants.

Cependant, il faut faire la distinction entre cette évolution générale et certaines adaptations plus particulières. Je prends en compte, notamment, le problème de certains professeurs des E.R.E.A., pour lesquels il convient de remédier à quelques anomalies.

En revanche, d'autres situations sont directement liées au problème plus général de la fonction publique. Ainsi, le cas des inspecteurs de l'enseignement technique ne peut, en raison d'une identité de statut, être détaché de celui d'autres corps comme les inspecteurs départementaux, voire les attachés d'administrations centrales. Il nous faut donc réfléchir, y compris avec les organisations syndicales, aux évolutions statutaires qui peuvent être envisagées soit par étapes, soit en créant de nouvelles situations, pour résoudre les problèmes réels que vous avez évoqués. Il est vrai, en effet, que l'on demande désormais aux inspecteurs de l'enseignement technique de faire passer des examens à de futurs bacheliers professionnels alors que, jusqu'à présent, cette tâche ne leur incombait pas. Certaines adaptations sont donc nécessaires.

Je prends aussi en compte les problèmes posés, notamment par M. Luppi, en ce qui concerne la vie des élèves dans l'enseignement technique et professionnel. Il est vrai que nous avons souvent à faire à de jeunes adultes, qui sont parfois pères de famille, et que leur situation dans l'enseignement est trop souvent minorisante.

Par ailleurs, nous nous efforcerons de faire en sorte qu'avant même la période des vacances, vous puissiez être informés par les recteurs du type d'affectation qui peut être effectué au mois de septembre, de façon qu'il soit possible d'examiner les corrections indispensables dans le cadre, bien évidemment, des attributions données aux recteurs.

Enfin, monsieur Berson, j'en viens à la question que vous avez posée sur le rôle de l'éducation nationale dans la formation continue et je confirme à cet égard les propos que vous avez tenus. Au travers des GRETA, c'est-à-dire de son dispositif même d'enseignement technique et professionnel, l'éducation nationale joue un rôle déterminant en matière de formation continue. Dans les visites que j'ai effectuées sur le terrain, j'ai d'ailleurs constaté que de très nombreux établissements se mobilisaient pour faire en sorte que des équipements parfois très onéreux soient valorisés par la formation continue et pour servir mieux encore à la formation initiale.

C'est un état d'esprit nouveau. Il faut l'entretenir, mais il faut aussi aller plus loin. Face aux enjeux économiques des prochaines décennies, c'est la société tout entière qui a le devoir d'offrir à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de reprendre un cursus d'études qualifiant, sachant, bien sûr, qu'une priorité doit être accordée à ceux qui n'ont pas atteint ce premier niveau de qualification que l'on appelle le niveau V.

Dans cette perspective, le crédit-formation doit être entendu comme un droit individuel, un temps de formation rémunéré que chacun doit pouvoir mettre en œuvre au moment où il le juge opportun et selon les modalités qui lui conviennent. Des priorités doivent être définies dans ce domaine, mais il faut savoir quelle est la perspective. Il s'agit non de l'accompagnement temporaire d'un traitement social du chômage mais d'une modification structurelle de notre capacité de formation. Le crédit-formation doit amener ses bénéficiaires à une véritable qualification professionnelle reconnue par une validation, et c'est là bien sûr que l'éducation nationale trouve un rôle particulièrement important.

Lorsqu'une formation est trop spécifique pour donner lieu à la création d'un diplôme national, le dispositif d'homologation des titres pourra être utilisé. L'éducation nationale doit encore assouplir et développer ses systèmes de validation par unités capitalisables dans les C.A.P. et les B.E.P., afin d'être en mesure de délivrer des validations partielles à chacune des étapes de la formation et, ainsi, de permettre une meilleure reconnaissance des acquis dans le processus de la formation continue. A cet égard, un rapprochement entre les diplômés de l'A.F.P.A. et ceux de l'éducation nationale peut être étudié, de même qu'un rapprochement des diverses commissions professionnelles de l'emploi.

Grâce à cette mobilisation conjointe des efforts développés ces dernières années par la formation professionnelle et par l'éducation nationale, on pourra faire en sorte que le crédit-formation soit en effet un droit, mais devienne en même temps une obligation sociale, afin de mieux correspondre aux besoins économiques et sociaux des années à venir.

C'est dire que le débat sur l'éducation nationale doit rebondir. Il rebondira au printemps, lorsque nous examinerons la loi d'orientation et les divers dispositifs permettant d'assurer une véritable formation continue. Encore faut-il, pour qu'il y ait orientation, qu'il y ait des moyens. C'est en ce sens que ce budget doit être voté, et largement voté, pour qu'un certain nombre des questions qui ont été posées puissent trouver réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, je vous demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Je ne vous en rappelle pas la procédure. Je demande simplement aux intervenants de respecter leur temps de parole.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre d'Etat, la mauvaise rentrée scolaire de septembre 1988 a provoqué quelque agitation dans les lycées et les collèges de certains départements.

Après les lycées de Tours, en Indre-et-Loire, ce sont ceux du Loir-et-Cher, à Vendôme et à Blois, qui ont manifesté contre la surcharge des classes, le manque d'enseignants et de personnels de service.

Toutes les régions de France accomplissent un effort financier considérable afin d'assurer la construction des lycées indispensables pour accueillir les nombreux élèves qui veulent aujourd'hui accomplir des études longues, mais leurs moyens restent trop limités pour pouvoir faire face aux nécessités actuelles et à celles de l'avenir.

Monsieur le ministre d'Etat, le budget de l'Etat ne pourrait-il pas permettre d'abonder d'une façon plus significative la dotation aux régions pour leur permettre d'accroître leurs investissements dans les lycées ? Pour anticiper sur la réponse que vous pourriez me donner, je précise d'emblée que je n'établis pas de distinction entre le budget du ministère de l'intérieur et celui de l'éducation nationale ; je vise le budget dans son ensemble.

De quels moyens disposez-vous pour augmenter le nombre de postes d'enseignant et de personnel de service pour la rentrée de septembre 1989, afin d'éviter que nous ne retrouvions à cette époque les difficultés que nous avons connues lors de la dernière rentrée scolaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les difficultés dont vous avez parlé sont réelles. Nous les avons constatées et j'y ai fait face avec le recteur, l'inspecteur d'académie et deux inspecteurs généraux de l'administration

envoyés en mission au lycée Grammont de Tours. Ces difficultés s'expliquent aussi par les conditions budgétaires dans lesquelles s'est opérée cette rentrée, ne l'ignorons pas.

Par vos propos, vous avez illustré le phénomène dont je parlais tout à l'heure, à savoir que les députés, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, souhaitent toujours que le nombre des postes augmente dans les régions qui les concernent, même s'ils critiquent parfois ensuite l'importance des postes créés par le budget de l'Etat.

En ce qui concerne cette académie, et au-delà des moyens qui ont été dégagés pour faire face à l'urgence, je prépare la rentrée de 1989. J'ai reçu, à sa demande, le maire de Tours, M. Royer, pour examiner avec lui les problèmes particuliers qui se posaient dans sa ville. Je tiens à vous indiquer que, dans la répartition des moyens en emplois que je suis en train de préparer à l'intention des recteurs, l'académie d'Orléans-Tours, compte tenu des difficultés que nous avons constatées et des besoins à satisfaire, sera particulièrement prise en considération.

Je dois d'ailleurs préciser, à l'intention de l'ensemble des députés, que j'agirai, lors de la prochaine rentrée, en tenant compte des inégalités anciennes existant entre les académies ainsi que de l'évolution des flux, variable selon les académies. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je ne pourrai évidemment pas réduire d'un coup ces inégalités, sinon il faudrait que je refuse ou même reprenne des postes à certaines académies qualifiées d'« excédentaires », je veux dire excédentaires par rapport à la moyenne nationale. Or je ne pourrais pas le faire ; cela ne serait pas supporté. En revanche, je dirigerai davantage de moyens vers les académies qui ont le plus de problèmes. L'académie d'Orléans-Tours en fait partie, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'accroissement annuel des effectifs d'élèves dans les lycées d'enseignement général, technique et professionnel, lié en grande partie aux nécessités sociales et économiques de prolongation de la scolarité, est le phénomène quantitatif le plus apparent actuellement dans l'évolution du système éducatif. Atteignant 50 000 pour la première fois en 1985, cet accroissement a dépassé 100 000 élèves à la rentrée 1988 ; il continuera de s'amplifier l'an prochain.

Indépendamment des besoins en professeurs qui en découlent - besoins auxquels le projet de budget pour 1989 ne répond que partiellement - l'urgence apparaît de construire rapidement un grand nombre de locaux neufs. Les lois de décentralisation ont mis cette responsabilité à la charge des régions, mais sans qu'à ce moment, semble-t-il, le législateur et le Gouvernement n'aient paru avoir une claire conscience des problèmes qui allaient se poser.

C'est ainsi que les crédits d'Etat affectés à la dotation régionale d'équipement scolaire - la D.R.E.S. - devaient être calculés sur la base des trois années précédant la loi, alors que les effectifs en lycées n'imposaient pas de locaux neufs, et que seules des dépenses de rénovation et de sécurité paraissaient nécessaires. D'ailleurs, les régions n'engagèrent pratiquement aucune construction de nouveaux lycées durant les deux premières années de la décentralisation. En 1988, la D.R.E.S. s'éleva à 3 milliards de francs pour l'ensemble du pays, alors que la seule région Ile-de-France, prise à la gorge par des augmentations annuelles croissantes d'effectifs dans ses lycées, a dû prévoir d'investir 6 milliards d'ici à 1990.

Il s'agit manifestement d'un transfert de charges, sans compensation, de l'Etat aux régions. Or, le projet de budget pour 1989 va encore aggraver cette distorsion, puisqu'il ne prévoit d'affecter à la D.R.E.S. que 2,3 milliards de francs. Comment pouvez-vous justifier, monsieur le ministre d'Etat, cette baisse de 23 p. 100 de l'aide de l'Etat dans un domaine où il est déjà, dans l'esprit des lois de décentralisation, très en retrait de ses obligations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'avais cru, en vous entendant, que la question s'adressait plutôt à M. Chapuis et je pensais qu'il allait y répondre. En réalité, j'ai constaté que l'essentiel de votre préoccupation concerne la question déjà évoquée de la D.R.E.S.

Je dois donc souligner que les crédits affectés à la D.R.E.S ne baissent pas. Je l'ai entendu affirmer par un orateur de bonne foi tout à l'heure, mais cela n'est pas exact : ils augmentent au contraire de 4 p. 100 par rapport à 1988. Les crédits passent ; en effet, de 2 203 millions de francs en 1988 et à 2 291 millions de francs pour 1989. Il n'est donc pas justifié de prétendre qu'ils diminuent.

Il est certes exact - je l'ai rappelé tout à l'heure - que le Gouvernement précédent avait décidé un effort de 1,2 milliard de francs en faveur de cette dotation. Mais il avait alors été clairement précisé, par la bouche du ministre des finances, M. Balladur, que cet effort était exceptionnel et non reconductible. Il n'aurait donc pas été du tout prévu d'engager un nouvel effort dans le budget de 1989 si ce gouvernement était resté en fonction.

Je tiens à souligner - et vous en aurez confirmation lors de la discussion des crédits du ministère de l'intérieur - que les 700 millions de francs qu'il reste à verser seront effectivement inscrits dans un collectif budgétaire au budget de 1988.

Par ailleurs, le problème que connaissent les régions en la matière est effectivement réel et la question des conclusions de la commission d'évaluation reste posée. Mais cela ne relève ni des compétences du ministre de l'éducation nationale, ni de son budget. Il vous appartiendra donc de reposer votre question à l'occasion de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, voire de l'adresser au Premier ministre. C'est ce que feront sans doute les présidents de région lors de leur prochaine rencontre avec lui.

J'adopterai naturellement la position que retiendra le Gouvernement, mais, puisque cette question n'est pas encore tranchée, je peux donner mon sentiment à partir des éléments dont je dispose.

Il me paraît indispensable, d'une façon ou d'une autre, de prendre en compte ce problème des régions, car elles sont effectivement confrontées à un afflux d'effectifs qui n'avait peut-être pas été prévu lorsque le transfert a été opéré avec la décentralisation.

Une discussion sur ce sujet aura lieu dans la commission et, lors des contacts que j'aurai avec mes collègues, notamment avec ceux chargés de l'intérieur et du budget, je développerai une thèse qui sera plutôt favorable à ce que l'on aille dans ce sens. Cependant, je le répète, même si j'admets intellectuellement que ce problème concerne aussi l'éducation...

M. Hervé de Charette. Surtout l'éducation !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... surtout l'éducation, si vous voulez - la réalité budgétaire fait que sa solution relève du budget du ministère de l'intérieur. Il faudrait donc l'examiner dans le cadre de discussions au sein du Gouvernement.

Telle est clairement mon approche en ce qui concerne ce problème.

M. Hervé de Charette. Espérons que vous serez suivi, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Espérons que vous me suivrez d'abord, monsieur le député !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Je pose la question de mon collègue Francis Saint-Ellier, député du Calvados, empêché.

Monsieur le ministre, au cours de la discussion de la loi de finances pour 1987, j'avais appelé l'attention de votre prédécesseur sur l'injustice dont est victime l'union générale sportive de l'enseignement libre par rapport à l'union nationale du sport scolaire.

Au titre de l'année 1989, l'U.G.S.E.L. avait bénéficié d'une subvention de 2 500 000 francs, correspondant à une augmentation de 35 p. 100 par rapport à la somme initialement prévue en 1986. En 1987, il lui a été attribué une subvention de 2 600 000 francs. Pour 1988, il semble que cette subvention soit purement et simplement reconduite. Or en 1985, l'U.G.S.E.L. regroupait 426 000 licenciés des collèges et des lycées. Elle en compte en 1988 près de 600 000 dont 360 000 dans le second degré et 240 000 dans le premier.

Dans ces conditions, la reconduction pure et simple de l'aide de l'Etat accordée correspond en fait à l'aggravation d'une disparité déjà trop injuste avec l'union nationale du sport scolaire.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous nous préciser les sommes que votre ministère compte attribuer au titre du budget pour 1989 à chacune de ces deux associations sportives et si, dans l'avenir, vous comptez faire en sorte d'aboutir à leur égalité de traitement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, ma philosophie pour l'attribution des subventions à l'école publique et aux établissements privés est simple : j'applique la loi telle qu'elle a été votée, sans faveur particulière et sans discrimination, en respectant l'intention du législateur.

En ce qui concerne le sport scolaire et universitaire, l'Etat accorde, en effet, une subvention à l'union nationale du sport scolaire public et une autre à l'union générale sportive de l'enseignement libre.

Le montant de cette subvention a été considérablement accru puisqu'elle est passée de 800 000 à 2 800 000 entre 1986 et 1988.

Le montant de cette subvention dans le budget pour 1989 n'est pas encore fixé ; les décisions devront être prises. A cette étape, je ne peux pas définir le montant de toutes les subventions que je dois normalement accorder aux différentes associations.

Je prends note de la préoccupation que vous avez exprimée. De toute façon, j'appliquerai sans esprit de discrimination la loi. Je pense que cela devrait vous satisfaire.

M. Hervé de Charette. Nous verrons les chiffres !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, je vous pose la question de mon collègue Georges Durand sur l'enseignement technique et plus particulièrement le développement de la filière du baccalauréat professionnel.

La dernière rentrée scolaire a permis de constater l'insuffisance des moyens d'accueil pour les jeunes titulaires d'un B.E.P., qui souhaitent intégrer une classe de première d'adaptation afin de préparer ensuite un baccalauréat professionnel.

Certains établissements du département, que représente M. Durand, ont dû refuser plus de 200 candidatures, bien qu'un grand nombre d'entre elles aient fait auparavant l'objet d'un avis favorable.

Faute d'une orientation suffisante et adaptée, plusieurs élèves sont retournés auprès de l'inspection académique pour solliciter un conseil. La cellule d'information et d'orientation a alors fait valoir que leur dossier n'était pas prioritaire par rapport aux lycéens issus de classes de seconde indifférenciées qui ne disposent pas, comme c'est leur cas, d'une qualification professionnelle.

Comme vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, un B.E.P. ne constitue pas un bagage suffisant et les élèves qui veulent intégrer la filière pour préparer un baccalauréat professionnel n'en ont que plus de difficultés et que plus de mérite. Dans ces conditions, pourquoi les décourager ? Il ne sert à rien d'amener 80 p. 100 de jeunes au niveau du bac si leur formation ne débouche sur rien. Les Allemands qui donnent une place centrale à l'enseignement technique dans leur système éducatif nous offrent à cet égard un excellent exemple. Plusieurs études, notamment le rapport Dalle, ont d'ailleurs vérifié la nécessité de donner une plus large place à l'enseignement technique pour relever les défis économiques qui se posent à nous.

Je vous demande donc de prévoir les moyens nécessaires pour pallier l'insuffisance de classes d'adaptation et de favoriser la création de sections de baccalauréat professionnel. Nous pourrions ainsi donner une chance aux élèves de B.E.P. qui se retrouvent trop souvent sans avenir professionnel.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les classes de première d'adaptation ont, en effet, pour objectif de permettre à des élèves titulaires du B.E.P., diplômé de niveau V, de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement technologique long qui peut déboucher, dans bien des cas, sur un brevet de technicien supérieur.

La politique de substitution du B.E.P. au C.A.P. a pour conséquence d'augmenter le nombre des demandes d'entrée en classe d'adaptation. J'ai donné tout à l'heure quelques chiffres qui montrent cette évolution année par année. Il est significatif de constater que, en dix ans, le taux de passage de l'enseignement court vers l'enseignement long a augmenté de treize points. En 1975-1976, il était de 6,8 p. 100 ; en 1986-1987, il était de 20,2 p. 100. En règle générale, les rectorats mettent en place des structures qui permettent d'accueillir les élèves désireux de poursuivre leur scolarité. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'ils l'ont déjà fait dans le passé, ce qui explique précisément l'augmentation des taux de passage, que je viens de rappeler.

Je peux donc vous rassurer sur la mise en place des classes d'adaptation et sur la poursuite de ce mécanisme qui peut permettre de renforcer les capacités de l'enseignement technologique.

Les baccalauréats professionnels ont été créés en 1985. Ils ont vu sortir une première promotion en 1987. Il y avait alors cinq spécialités ; il y en a à présent dix-neuf. Si 880 élèves obtenaient ce diplôme en 1987, ils étaient 6 250 en 1988 et il y en a aujourd'hui près de 50 000 dans les deux années de préparation du baccalauréat professionnel. C'est dire que le rythme de développement de ces sections est important. Il suppose - et c'est l'élément de réponse principal à la question que vous posez - que trois conditions soient réunies : avoir des établissements, des équipements et des enseignants formés. Il faut évidemment les moyens financiers ; nous essayons de les apporter. Il faut aussi le temps nécessaire à la formation des enseignants. Il n'y aurait rien de pire que de mettre en place un certain nombre de baccalauréats professionnels qui n'auraient pas la qualité nécessaire à de tels diplômes.

Ils sont en tout cas un très bon exemple de coopération avec le milieu économique. Vous savez, en effet, qu'un baccalauréat professionnel suppose seize semaines de stage en entreprise. J'ai pu observer sur le terrain qu'il s'agissait d'une véritable formation en alternance. Les professeurs ou les responsables allemands que je rencontre regardent avec intérêt une formule différente de la leur, mais qui peut, en qualité, tenir la comparaison et se révéler être une bonne base pour l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Je poserai à M. le ministre d'Etat deux questions en deux minutes, à la place de M. Metzinger.

L'année dernière, mon collègue a rappelé au ministre de l'éducation nationale que les professeurs adjoints ont été intégrés à partir de 1984 et lui avait demandé, puisque rien n'était encore prévu dans la loi de finances pour 1988, de régler le cas des chargés d'enseignement physique et sportif. M. Monory avait promis de le faire mais il n'en a rien été.

Monsieur le ministre d'Etat, où en est le plan d'alignement indiciaire de ces derniers ? Cette question vous est posée au nom de plusieurs collègues de notre groupe, en particulier de Mme Jacq, qui tous souhaitent le règlement définitif de ce problème.

Deuxièmement, le Centre national de documentation pédagogique a, entre autres missions, celle de produire des programmes et logiciels audiovisuels pour le monde scolaire. Il est surprenant qu'il ait à supporter le coût du droit de diffusion de ces programmes auprès du service public de l'audiovisuel.

Né pourriez-vous pas, comme cela avait été fait en 1984, mais malheureusement abandonné depuis, obtenir que le coût de cette diffusion n'incombe plus au C.N.D.P. ? Il devrait être possible de négocier cette question avec le service public de l'audiovisuel. Nous souhaitons vivement que cela puisse se faire.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. A M. Metzinger, je répondrai que la question du rattrapage indiciaire des adjoints d'enseignement d'éducation physique n'a en effet pas été réglée par mon prédécesseur. Elle doit donc être examinée, mais elle devrait être traitée dans le cadre plus global du débat qui s'engage sur la revalorisation.

Concernant le deuxième problème que vous avez évoqué, monsieur le député, je ne peux qu'être favorable, personnellement, en tant que ministre de l'intérieur. *(Sourires.)*...

Vous voyez ! J'intègre ! Mais que mon collègue Pierre Joxe ne s'inquiète pas ! Il remplit très bien sa fonction et je le laisse s'en occuper ! A chacun ses personnels et à chacun ses problèmes !

En tant que ministre de l'éducation nationale, je ne peux qu'être favorable au retour à la situation antérieure. Dans l'immédiat, c'est vrai, la charge pèse sur le budget du C.N.D.P. Je vais donc devoir mener une négociation avec F.R. 3.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais revenir sur le cas des personnels non enseignants dans les lycées et dans les collèges.

Tout d'abord, je me réjouis, moi aussi, de la nouvelle politique que vous mettez en œuvre depuis quelques mois, permettant de nouveau de créer des postes : 650 au lieu de 617 suppressions d'emplois que nous avons connues l'an dernier. Je tiens d'ailleurs à souligner à ce propos l'incohérence de ceux qui supprimeraient ces postes en ouvrant des lycées et qui, ainsi, créaient des situations absolument insupportables pour de très nombreux établissements scolaires.

Mais votre nouvelle politique vis-à-vis des personnels non enseignants pose quelques questions complémentaires.

Premièrement, la place dans l'éducation nationale des personnels A.T.O.S. : chacun connaît la situation quelque peu ambiguë créée par la décentralisation puisque les collectivités locales gèrent et entretiennent des locaux dont les personnels non enseignants sont très souvent les responsables à d'autres titres.

Par ailleurs, certaines collectivités locales mettent en place une politique de privatisation excessive qui aboutit soit à des suppressions complètes de service, par exemple de chauffage ou de restauration, soit à leur affaiblissement. Les personnels s'inquiètent, car ils craignent soit la disparition d'emplois, soit la remise en cause d'un statut de fonctionnaire d'Etat dont ils sont tout à fait satisfaits et auquel ils tiennent, se considérant membres à part entière de l'équipe éducative. Quelle est la position de votre ministère sur la place de ces personnels dans l'éducation nationale ?

Deuxièmement, les créations de postes et le recrutement : vous ne pouvez certes pas tout faire immédiatement et je comprends très bien que le ministère donne priorité aux établissements nouvellement ouverts. Mais des situations de pénurie, créées d'ailleurs par les suppressions d'emplois au cours des deux dernières années, existent localement et méritent sans doute une correction. Pouvez-vous nous préciser votre position sur ce point ? Par exemple, un très grand nombre de postes de gestionnaires ne sont pas pourvus à l'heure actuelle. Serait-il possible de les pourvoir assez rapidement ?

J'ajoute que bon nombre de concours - c'est presque un problème administratif - ont lieu trop tard. Certains d'entre eux ne sont pas encore ouverts à l'heure actuelle. Dans certaines académies, ils n'interviendront pas avant le 31 décembre, laissant vacants de nombreux postes de personnel non enseignant, au détriment des enfants et des enseignants.

Troisièmement, la formation continue : indiscutablement, l'évolution des techniques, la nécessaire amélioration de la qualité du service public exigent l'accès à la formation continue des personnels non enseignants. Il semble bien que le projet de budget, sauf erreur de ma part, n'ait pas prévu ce type de formation hors de la formation administrative. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur cette politique de formation des personnels A.T.O.S., qui est indispensable et, à mon avis, au moins aussi importante que celle des enseignants ?

Enfin, quatrièmement, la revalorisation de leur carrière : il vous sera difficile dans la négociation que vous allez conduire avec les syndicats de l'éducation nationale d'évoquer la revalorisation de la carrière des enseignants et de passer sous silence la revalorisation de la carrière des non-enseignants. Vous avez d'ailleurs déjà pris dans le projet de budget pour 1989 des mesures en faveur des ouvriers professionnels et des personnels de laboratoires. Certes, tout ne peut pas, encore une fois, être mené tout de suite, mais envisagez-vous - et sous quelle forme ? - dans la grande

négociation qui va s'engager avec les personnels de l'éducation nationale, la revalorisation des personnels non enseignants ?

Au fond - et ce sera ma conclusion - personnel non enseignant, personnel enseignant posent des problèmes très proches : là aussi, nous avons conscience de la nécessité d'un effort pluriannuel à la fois dans le recrutement, dans la formation et dans la revalorisation des carrières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Proveux, vous connaissez ma tolérance, et je ne vous ai pas interrompu, mais vous avez posé trois questions en six minutes. Ce n'est pas un exemple à suivre.

M. Hervé de Charette. Il fallait bien que les syndicats puissent s'exprimer !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le ministre devra essayer de répondre en deux minutes à des questions aussi importantes et aussi diverses ! Ce sera difficile !

Je considère que les personnels A.T.O.S. occupent dans l'éducation nationale une place fondamentale. Je m'efforce d'ailleurs de ne jamais utiliser cette appellation négative : « personnels non enseignants ». Quand on dit « personnel administratif, technicien, ouvrier et de service », on mesure la diversité de cette catégorie qu'il n'est pas facile de désigner par un terme plus simple. Je considère qu'ils concourent à la mission éducative, c'est clair ! En effet, on comprend bien que informaticiens, techniciens de laboratoire, infirmières, assistantes sociales contribuent à cette mission essentielle qu'est l'accueil des lycéens.

Le budget pour 1989 accorde une importance spécifique à la création de postes. Alors que les derniers budgets avaient été marqués par des suppressions d'emplois - on y a fait allusion : plus de 6 000 avaient été supprimés dans l'ensemble du système scolaire et universitaire depuis 1985, mesdames, messieurs - celui-ci en crée 651 dont 300 correspondent à la consolidation des 300 emplois du décret d'avances du 1^{er} juin, et 351 à des emplois nouveaux. Ces derniers se décomposent en 230 emplois de personnels administratif, ouvrier et de service, 75 emplois de personnels de laboratoire - on voit l'importance - 30 emplois d'assistantes sociales, 16 emplois d'infirmières d'établissement, auxquels s'ajoutent 16 emplois d'infirmières de santé scolaire qui résultent de transferts venant du ministère des affaires sociales. Pour l'administration centrale et les services extérieurs, 23 emplois d'informaticiens sont créés, contrastant fortement avec les décisions antérieures puisque 595 emplois avaient été supprimés dans le budget de 1988.

Je crois qu'il sera possible, sur la base du budget pour 1989, de reprendre certaines mesures de recrutement de ces personnels gestionnaires dont vous soulignez l'importance.

D'autres mesures ont été prises ou seront prises pour ces personnels, notamment pour l'amélioration des perspectives de carrière des personnels administratifs de catégorie B et de certaines catégories de personnels technique, ouvrier et de service. Il va y avoir une croissance non seulement des crédits consacrés à la formation administrative, mais également - je le précise pour lever votre inquiétude - des crédits de formation continue qui, avec une dotation de 9 millions de francs, vont progresser de 15 p. 100.

Je précise que ces personnels, à partir d'initiatives qu'ils prendraient, peuvent bénéficier du fonds d'innovation que j'ai créé par ailleurs, et qui ne sera donc pas réservé uniquement - même si ce sera l'essentiel - à une action directement pédagogique.

L'ensemble de ces mesures témoigne, je crois, de mon souci d'améliorer la situation de tous les personnels qui concourent au fonctionnement du service public de l'éducation, avec les mesures qui doivent être transférées dans les établissements privés. Je vous indique d'ailleurs que j'ai commencé une discussion avec les personnels de mon administration centrale, car ils m'apportent beaucoup. Ces discussions, qui ont abouti à un tour d'horizon, déboucheront sur des propositions que je présenterai bientôt, après avoir fait la synthèse des problèmes qui me paraissent les plus importants.

Je termine par la revalorisation.

C'est une question très délicate. Je ne voudrais pas me mettre en contradiction : d'un côté, je pense que ces personnels A.T.O.S. concourent à la mission éducative ; d'un autre côté, ce ne sont pas des personnels enseignants.

C'est à vous, à nous, à la collectivité nationale de faire ce choix. Il faut savoir si nous voulons revaloriser la condition enseignante et les rémunérations des enseignants, ce qui nous apparaît tout à fait indispensable, ou si nous voulons une revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Il est bien évident que cela n'a pas le même sens, n'a pas les mêmes conséquences et que l'on ne pourra pas le faire de la même manière.

Dans l'immédiat, ce à quoi nous nous sommes engagés, ce qui m'est demandé de tous côtés, c'est une revalorisation de la condition des personnels enseignants. C'est avec les représentants de ces personnels de l'enseignement public, mais ensuite du privé, que j'engagerai cette discussion.

Je crois que c'est là le résumé honnête de nos intentions à ce stade. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Ma question concerne l'insertion professionnelle des jeunes. Celle-ci, pour ne pas relever exclusivement de votre budget, n'en constitue pas moins une mission fondamentale de l'éducation nationale et, à ce titre, on ne peut que se féliciter de l'effort budgétaire que vous entreprenez.

Ce sont 65 millions de francs supplémentaires qui seront consacrés au développement des stages en entreprise dans la préparation des diplômés professionnels, stages qui permettent aux jeunes de se familiariser avec la vie d'une entreprise et, parfois, d'y nouer des relations qui accéléreront leur insertion professionnelle. Et, surtout, le doublement des formations complémentaires d'initiative locale et les cycles d'insertion professionnelle par alternance, permettra l'année prochaine à 200 000 jeunes de bénéficier d'un dispositif d'insertion mis en place par l'éducation nationale.

Cet effort important doit être poursuivi. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, si vous pouvez nous préciser dès à présent les principes qui guideront votre politique en ce domaine et nous assurer du développement de ces plans d'insertion.

Restera évidemment, au-delà de ces plans, à satisfaire les besoins en formation de base qui constituent en fait la condition d'une véritable insertion. Car rien n'est jamais acquis ; les savoirs doivent continuellement être enrichis, renouvelés, entretenus.

C'est bien là l'objectif de la future réforme du crédit-formation qui, en constituant un véritable droit à la qualification professionnelle représentera un progrès social majeur, une seconde chance ouverte à tous les salariés, aux chômeurs et aux non-salariés.

J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, en quoi cette réforme contribuera véritablement à une meilleure insertion, et notamment celle des jeunes, et quelle place l'éducation nationale va occuper dans cette perspective.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le système éducatif joue un rôle essentiel dans la formation initiale, mais aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes et dans la formation continue des adultes.

Vous avez rappelé quelques chiffres, et je vous confirme que l'augmentation de 197 millions de francs prévue dans le projet de budget pour 1989 permettra de doubler les effectifs concernés lors de la rentrée scolaire de 1989 et de mettre l'accent sur des actions plus longues. Comme vous l'avez indiqué, les entretiens approfondis concerneront 200 000 jeunes.

Je vous précise, par ailleurs, que ces entretiens permettront - ce sont des prévisions - de remotiver environ 50 000 de ces jeunes pour la reprise d'un cursus scolaire qui les mènerait au terme de leur qualification, que 50 000 jeunes seront orientés vers les dispositifs d'insertion ou de formation qui relèvent du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou vers des contrats de formation alternée, notamment des contrats de qualification, et qu'enfin

environ 50 000 jeunes pourront suivre au sein des établissements scolaires les formations spécifiques du dispositif d'insertion.

Les prévisions dans ces domaines sont les suivantes : pour les jeunes les plus en difficulté, 10 000 places seront offertes dans les cycles d'insertion professionnelle par alternance ; 6 000 élèves qui ont échoué à leur examen pourront suivre des modules de reprogrammation d'examen en alternance, c'est-à-dire leur permettant d'avoir en même temps une expérience professionnelle et leur évitant aussi un redoublement complet ; les jeunes diplômés de tous les niveaux - C.A.P., B.E.P., et baccalauréat - se verront proposer 26 000 places au sein de formations complémentaires d'initiative locale qui sont définies en étroite liaison avec les entreprises, qui ont un objectif d'adaptation aux besoins économiques locaux et qui sont une formule en plein développement caractéristique du système éducatif français. Enfin, 8 000 jeunes pourront suivre des actions spécifiques conçues en fonction de besoins locaux : actions d'aide à la recherche d'emploi, sessions d'orientation approfondies, modules de spécialisation, etc.

Bien sûr, cette action d'insertion professionnelle doit aller de pair avec un double effort : le développement de la qualification maximale à l'intérieur du système de formation initiale, mais aussi le développement d'un système de formation continue qui doit déboucher sur cette perspective, que vous avez rappelée, du crédit-formation.

J'ai eu l'occasion, en répondant à M. Berson, d'évoquer le principe de ce crédit-formation, mais je tiens à souligner qu'il doit s'appuyer sur deux éléments principaux.

Le premier, c'est l'effort substantiel que l'éducation nationale accompli déjà elle-même à travers les 331 GRETA pour la formation de 465 000 adultes et probablement, en 1989, de 500 000 personnes, ce qui représente 25 à 35 p. 100 des formations mises en œuvre par les divers dispositifs de formation professionnelle continue financés par l'Etat ou par les régions.

Le second point d'appui, c'est le développement des centres de bilan qui peuvent permettre, au-delà des vingt-cinq existants, d'assurer cette individualisation du processus de formation qui est indissociable de la perspective du crédit-formation.

A cet égard, le droit qu'il s'agit d'établir doit reposer sur trois facteurs : l'individualisation de la formation, la capacité de validation de cette formation et l'évaluation des besoins de qualification qui apparaissent dans le monde économique et qui ne doit pas se confondre avec le seul traitement social du chômage.

C'est pourquoi il est important de s'appuyer en priorité sur le besoin de qualification de ceux qui, actuellement, n'ont aucune qualification. Mais le crédit-formation s'adressera à tous ceux qui, salariés ou personnes souhaitant retrouver un emploi, auront ainsi une deuxième chance, à travers des moyens de qualification et de requalification négociés entre l'éducation et le monde économique. La discussion qui s'est engagée à ce sujet entre le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le ministère de l'éducation nationale devrait permettre de présenter prochainement un certain nombre de propositions. Le Parlement pourra certainement examiner dans quelques mois le dispositif qu'il conviendra de mettre en place, avec les étapes nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, intervenant pour vous poser la question de mon collègue Guy Drut, retenu dans sa circonscription, j'en profite pour vous préciser que si, à vos yeux, les critiques que j'ai formulées étaient caricaturales, j'estime pour ma part que vos réponses ne l'étaient pas moins.

J'ai reçu, au nom du groupe du R.P.R., une vingtaine d'organisations syndicales. Aucune, je dis bien aucune - et ces délégations comptaient nombre de vos amis, monsieur le ministre d'Etat - n'a trouvé ce budget convenable.

M. Jean Provaux. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Derosier. Ils préfèrent ce budget à celui de l'année dernière !

M. Bruno Bourg-Broc. Si mes interlocuteurs avaient eu la faculté de se prononcer sur ce budget, je ne pense pas que beaucoup d'entre eux l'auraient voté.

Je crois savoir aussi qu'il y a eu récemment quelques mouvements de grève dans l'éducation nationale. Était-ce, monsieur le ministre d'Etat, pour approuver votre budget ?

Mon collègue Guy Drut voulait vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir reconduit les contrats bleus. Il s'interroge toutefois sur les raisons pour lesquelles seul le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports supporte la charge financière de ces contrats, alors que de nombreuses activités proposées aux enfants dans ce cadre relèvent du domaine culturel.

En effet, le budget du ministère de la culture, qui connaît en 1989 un pourcentage d'accroissement bien supérieur à celui du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'aurait-il pu - c'est la question que vous pose M. Guy Drut - contribuer à l'épanouissement de nos enfants en finançant les activités d'éveil et culturelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur Bourg-Broc, je ne savais pas que vous éprouviez une telle passion pour les organisations syndicales. Il ne m'avait pas semblé, à l'époque où vous souteniez un gouvernement, constater tant de ferveur.

M. Philippe Sanmarco. On aura tout vu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vous invite, pour connaître l'appréciation des grandes organisations syndicales d'enseignants sur ce budget, à lire tout simplement ce qu'elles écrivent. Cela ne relève pas de votre subjectivité ni de la mienne. Vous constaterez que leur approche de ce budget est positive, même si elles formulent - et c'est légitime pour des organisations syndicales - des critiques et demandent davantage.

En ce qui concerne la question de M. Drut, je vous rappelle que le système mis en place en 1986 prévoyait des financements inscrits uniquement au budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Nous avons prolongé ce système, pour ne pas créer une rupture, en attendant une réflexion plus approfondie et plus large sur le problème des rythmes scolaires et des activités périscolaires, tout en redonnant vie à la « circulaire Calmat-Chevènement ». Ce sont donc les mêmes dispositions qui sont appliquées.

Par ailleurs, sur proposition de M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, des contacts, qui sont actuellement à un stade avancé, ont été pris avec les ministères de la culture et de la recherche. Ils pourraient déboucher sur une participation ultérieure de ces ministères au système des contrats bleus, tant que ce système vivra, car il y aura sans doute de nouvelles évolutions dans le futur.

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez reconduit le plan pour la lutte contre l'échec scolaire ou plutôt, comme nous l'appelons vous et moi, le plan pour la réussite scolaire. Je m'en réjouis et je vous en remercie.

Toutefois, je voudrais vous faire part de deux interrogations, en dehors de toute polémique. Cela n'est pas de tradition entre responsables successifs au ministère de l'éducation nationale et ne serait en outre pas digne de l'intérêt que revêt une question préoccupante. Je veux parler de la situation dramatique que connaissent les élèves - 20 à 25 p. 100 - qui arrivent en sixième sans savoir lire et avec des retards scolaires considérables.

Vous avez décidé de reconduire cette politique pour la réussite scolaire. Néanmoins, se posent deux questions : l'une d'ordre quantitatif, l'autre d'ordre qualitatif.

Sur le plan quantitatif d'abord, il avait été prévu lors d'un conseil des ministres du mois de mars 1988 qu'à la suite du premier bilan que nous avons fait de l'expérience de l'an dernier, 300 millions de francs seraient attribués à partir de 1989, donc sur le budget que vous nous présentez, pour la généralisation de ce système d'aide et de soutien aux enfants, qui aurait alors concerné l'ensemble des élèves du primaire en difficulté. Je constate que, dans votre budget, ce sont seu-

lement 160 millions de francs qui ont été retenus à cette fin et qu'ils sont prévus non seulement pour l'enseignement primaire, mais aussi pour l'enseignement secondaire. Cela signifie qu'un bon nombre des enfants qui rencontrent des difficultés à partir du cours préparatoire - et c'est à ce moment qu'il faudrait faire quelque chose - ne trouveront pas de réponse positive pour résoudre leurs problèmes.

Ma question est donc la suivante : quelles sont les raisons qui vous ont amené à diminuer des crédits - mais je vous accorde qu'ils n'avaient pas été inscrits - dont l'attribution avait été décidée en conseil des ministres ?

Ma deuxième question concerne l'aspect qualitatif.

Des déclarations que vous avez faites lors de votre conférence de presse et de votre audition devant la commission, il ressort que ces crédits d'aide et de soutien seraient plus particulièrement affectés aux Z.E.P.

Il y a là un véritable choix de politique : privilégier les structures des Z.E.P., ou, comme nous l'avons fait l'an dernier, individualiser les actions en considérant que chaque enfant est différent d'un autre. Je crois que c'est M. Guyard qui a rappelé que des enfants issus de milieux sociaux-culturels identiques obtiennent des résultats tout à fait différents d'une école à l'autre. Cela prouve bien que le problème n'est pas celui de zones, mais qu'il est celui des enfants. En dehors des zones d'éducation prioritaires, il y a également des enfants qui se trouvent en grande difficulté.

J'ajoute que les Z.E.P. sont l'objet d'une certaine polémique depuis déjà plusieurs mois. La Cour des comptes a dénoncé un certain nombre d'échecs, relevé des difficultés. Enfin, le système est relativement rigide et présente l'inconvénient d'exclure les autres. Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions en la matière ? Votre politique consiste-t-elle à privilégier à nouveau les Z.E.P. ou comptez-vous prendre en compte la réalité des enfants pour que, en aidant chacun, et non pas simplement des groupes, nous puissions amener chaque jeune Français au niveau le plus haut possible de formation, en fonction de ses goûts et de ses aptitudes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame le ministre ou madame le député... je ne sais plus comment je dois dire. La courtoisie veut que je dise madame le ministre, et la réalité que je dise madame le député. *(Sourires.)*

Effectivement, je ne vais pas me livrer au jeu des critiques entre ministres successifs. Mais vous conviendrez qu'une intention de dotation de 300 millions, même si c'est une bonne intention, reste une intention ; et une dotation budgétaire de 100 millions, c'est un acte, une décision qui prend effet. Je ne polémiquerai pas avec mon prédécesseur, mais vous ne m'interdirez pas de dire, s'agissant du gouvernement qui nous a précédés, que beaucoup d'annonces faites en mars devaient être examinées à la lumière de mai. Je ne mets pas en doute vos motivations dans la fonction que vous avez exercée, mais beaucoup de décisions annoncées par le Gouvernement dans la période pré-électorale avaient une valeur que nous avons considérée comme relative et, d'une certaine façon, la suite a prouvé que nous avions raison.

Sur le fond, après avoir examiné notamment le résultat des évaluations faites sur un certain nombre de mesures que vous avez mises en œuvre rapidement - vous avez dû le faire rapidement - nous considérons que, pour le moment, 100 millions consacrés à ce soutien individuel constituent une dotation convenable. S'ajoutent à cela 60 millions pour les zones d'éducation prioritaires. Je suis favorable, par ailleurs, à ce que les enseignants définissent d'autres méthodes que celles que vous avez envisagées - mais celles-ci ne sont en aucun cas remises en cause - pour aider à la réussite scolaire, pour apporter des soutiens individualisés. Les 170 millions de francs du fonds d'innovation peuvent aussi servir à prendre des initiatives dans ce domaine.

Suis-je pour un soutien par zones, les Z.E.P., ou pour un soutien individuel aux enfants ? Je pense qu'il y a des enfants dans des zones particulières. Nous avons mis en lumière qu'il y avait dans la réalité urbaine française des quartiers dégradés et des zones où le taux d'échec est plus élevé, où les populations scolaires posent des problèmes spécifiques plus graves qu'ailleurs.

Il faut penser à l'enfant. J'ai d'ailleurs dit d'entrée de jeu que l'enfant, le jeune était au cœur du système éducatif. Il faut donc individualiser les soutiens. Mais on peut aussi tra-

vailler en groupe, avec plusieurs groupes d'élèves, en inscrivant cette action dans le cadre général des problèmes qui se posent à l'intérieur de certaines zones d'éducation prioritaires.

J'ai dit que le bilan des zones d'éducation prioritaires était en cours d'élaboration. Le résultat me sera communiqué avant la fin de l'année et il m'aidera à faire évoluer le processus dans un sens positif. Pourquoi, dans le décret d'avance, ai-je pris à nouveau des mesures en faveur des zones d'éducation prioritaires ? Parce que ces initiatives, qui m'avaient paru fécondes et auxquelles, d'ailleurs, beaucoup d'évaluations diverses tendances se sont associées sur le terrain, avaient été, il faut bien le dire, négligées, oubliées par mon prédécesseur. J'ai voulu marquer symboliquement ce qu'elles signifient en termes de lutte contre les injustices, les discriminations ou les retards particuliers.

En résumé, l'évaluation de l'action déjà menée devra être faite et des formes de soutien diverses - individualisées, certes, mais aussi plus collectives - peuvent utilement être mises en œuvre conjointement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre d'Etat, ma question prolonge celle que vient de poser Mme Alliot-Marie. Elle porte sur une proposition concrète - que je vous ai adressée par écrit il y a quelques jours - en matière de lutte contre l'échec scolaire.

Nous sentons bien tous qu'une action de grande envergure est nécessaire par la mobilisation de l'ensemble des partenaires. C'est ce qui m'a conduit à proposer que puisse s'établir un partenariat, notamment financier, entre l'Etat et les communes.

En premier lieu, l'Etat serait-il prêt à autoriser que des programmes de soutien individualisés soient mis en place par des communes, comme certaines y songent, programmes qui verraient les municipalités, autour de chaque instituteur, faire appel à des intervenants extérieurs ? L'instituteur conduirait le programme et serait d'ailleurs rémunéré par la commune pour ce travail supplémentaire. Les intervenants extérieurs, qui recevraient bien entendu un minimum de formation, pourraient venir d'horizons divers : parents désireux de s'associer à une telle action ou aptes à le faire, prétraités qui, en grand nombre, seraient peut-être heureux de redécouvrir qu'à cinquante-cinq ou cinquante-sept ans, ils peuvent encore être utiles.

En deuxième lieu, seriez-vous d'accord pour qu'une sorte de partenariat financier Etat-communes puisse se nouer, dans des proportions qui restent à définir, si les communes étaient prêtes à consacrer des ressources à la mise en place de tels programmes de soutien individualisés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je viens d'indiquer, en réponse à Mme Alliot-Marie, qu'un effort de 100 millions de francs serait consenti dans le budget de 1989 au titre du soutien scolaire. Un texte est en préparation dans mes services qui en précisera les modalités. Cet effort concernera plusieurs niveaux, mais il portera plus particulièrement sur ce que j'appellerai les apprentissages fondamentaux : le calcul, la lecture, l'écriture.

J'ai également évoqué l'effort accompli dans les Z.E.P. Vous me demandez si je serais hostile ou favorable à ce que, d'une certaine façon, les collectivités locales s'associent à un tel effort. Vous m'avez d'ailleurs adressé une lettre le 12 octobre à ce sujet.

Je ne suis pas fermé à l'idée de rechercher avec les collectivités le moyen de faire en sorte que des personnalités extérieures à l'enseignement - vous avez évoqué notamment les prétraités - puissent, au-delà de l'acte d'enseignement qui est essentiel et qui doit être assuré par des professionnels, apporter une expérience, une connaissance et aussi un contact avec la réalité de la vie. Mon cabinet examine actuellement le sens que l'on peut donner à de telles propositions et je ne suis pas hostile, comme vous pourriez le constater dans le domaine des langues, à ce que l'on recherche comment on pourrait associer les collectivités locales à leur mise en œuvre.

Votre idée, donc, est à l'étude et elle recevra réponse. Mon état d'esprit, je le confirme à nouveau, n'est pas négatif.

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Votre budget, monsieur le ministre d'Etat, dégage une fois de plus des moyens significatifs pour le soutien des élèves en difficulté et pour tenter de résoudre le cuisant problème de l'échec scolaire en même temps qu'il crée 12 000 emplois nouveaux, dont 4 000 dans les lycées où l'enseignement est devenu selon votre expression « un enseignement de masse ».

On ne pourrait que se louer d'une politique éducative ambitieuse si elle contribuait à rendre notre système éducatif plus performant. Mais il faut pour cela renoncer aux a priori idéalistes si ce n'est dogmatiques afin de ne pas se voiler les yeux et attaquer les problèmes à leur véritable racine.

Ne pensez-vous pas, dès lors, monsieur le ministre d'Etat, que les efforts financiers seront vains aussi longtemps que l'on persistera à vouloir introduire dans l'enseignement secondaire des jeunes qui n'ont pas reçu la formation de base ?

Il est tout d'une série de mesures qui, sans rien coûter, auraient un effet incomparablement plus positif à mes yeux que la lourde batterie de lutte contre l'échec scolaire que génère le système actuel. Je n'en retiendrai ici que trois :

Premièrement, une plus grande exigence dans le passage de classe dès l'apprentissage de la lecture et le rétablissement, en complémentarité des commissions d'appel, des examens d'appel de fin d'année afin que les élèves puissent faire leurs preuves lors du passage dans la classe supérieure ;

Deuxièmement, la substitution de classes de niveaux aux classes hétérogènes qui ont contribué à la faillite du collège unique ;

Troisièmement, le respect de la législation qui dit que pour l'entrée en classe de sixième, l'élève « doit savoir lire et écrire et avoir suivi normalement la classe de CM 2 ». Or vous le savez, actuellement, 25 p. 100 d'élèves du CM 2 ne comprennent pas la signification d'un texte lu et 50 p. 100 seulement sont capables d'une lecture approfondie et réfléchie.

Qu'en est-il d'ailleurs, sur ce point, de l'élaboration d'un plan pour la lecture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je dois dire que je suis un peu surpris, à moins de la mal comprendre, de la façon dont vous appréhendez les problèmes et de la philosophie sous-jacente que j'y devine.

Je constate pour ma part que le taux de scolarisation à dix-huit ans est passé en cinq ans de 31 p. 100 à 47 p. 100. Cela résulte d'un mouvement volontaire, décidé des jeunes et de leurs familles, et je ne suis pas sûr, si vous leur teniez le même discours, notamment dans la région dont vous êtes un des représentants, qu'ils vous entendraient volontiers.

Je suis d'accord avec le souci d'exigence en matière de formation, notamment en ce qui concerne la nécessaire maîtrise des apprentissages fondamentaux dont je parlais il y a un instant et dont j'imagine que votre question se veut porteuse. Mais je crois que si nous devons favoriser ces mécanismes d'apprentissage et lutter contre les retards, nous ne devons pas faire obstacle au mouvement de scolarisation, à la demande d'éducation croissante des familles que nous constatons actuellement. Je crains qu'il n'y ait, à tout le moins, ambiguïté dans votre propos sur ce plan.

Mme Alliot-Marie avait lancé elle-même un plan de rattrapage, dont on a parlé, pour la lecture au CM 2. Elle jugeait les crédits insuffisants. Vous, vous avez l'air de considérer qu'il faut, de plus, réintroduire des examens, des formes d'orientation qui, à mon avis, datent d'une autre époque. En maintenant, certes, une exigence de qualité, il faut poursuivre le processus de démocratisation de notre enseignement. De toute façon, les familles le décident avant nous. Elles anticipent sur les objectifs volontaristes de développement du nombre de bacheliers que nous nous fixons.

En revanche, et c'est un point important que vous me donnez l'occasion de souligner, sans doute conviendrait-il de travailler beaucoup plus sur les « charnières ». Nous savons tous que les charnières sont les points fragiles dans une construction. Eh bien, je pense qu'il faut réfléchir au passage entre le CP et le CM 1 et le CM 2, par exemple, entre la fin du primaire et l'entrée au collège, entre le collège et le lycée.

Il faut faire travailler les enseignants entre eux, parce que là sont les zones de fragilité. C'est un des chantiers sur lesquels nous travaillons actuellement au ministère de l'éducation nationale.

M. Serge Charles. La commission d'examen est un plus, monsieur le ministre !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons pu acte de la volonté que vous avez exprimée, tout au long de vos interventions, de veiller à ce que soient respectés les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement privé. Je souhaiterais toutefois vous demander quelques précisions concernant la mise en œuvre du principe de parité, auquel vous vous êtes référé plusieurs fois, qui vise à assurer à tous les élèves français, quel que soit leur mode de scolarisation, le bénéfice des progrès de notre système de formation.

Tout d'abord, qu'en est-il de l'application au secteur privé des décisions prises pour renouveler le matériel informatique ? Je fais référence aux mesures dites « d'urgence », prises en juin dernier et dotées, je crois, de 160 millions de francs de crédits. Les élèves du secteur privé pourront-ils bénéficier de ces mesures de renouvellement du matériel informatique, comme, encore une fois, semble le vouloir la loi du 10 juin 1986 ? Par ailleurs, mais c'est là une question annexe et je comprendrais que vous ne puissiez pas y répondre tout de suite, entendez-vous associer, dans la mesure où il se trouve dans une situation comparable au secteur public, le secteur privé à la politique des zones d'éducation prioritaires ?

Ensuite, j'évoquerai brièvement les disparités professionnelles qui affectent les professeurs du secteur privé associé à l'éducation nationale par rapport à leurs collègues de l'enseignement public. Je rappelle que la loi du 11 juillet 1984 a permis aux enseignants auxiliaires de l'enseignement public, dans les mêmes situations de diplômes et d'ancienneté, de bénéficier de certaines mesures de reclassement dans des échelles de titulaires. Or, il n'en a pas été ainsi pour les maîtres de l'enseignement privé. Nous nous trouvons donc dans une situation de disparité. Certains maîtres titulaires d'un contrat définitif, dont la compétence pédagogique a été reconnue, sont encore rémunérés sur des échelles d'auxiliaires. D'autres enseignants, qui possèdent les titres universitaires requis, ne peuvent pas accéder à des échelles de titulaires, faute d'un nombre suffisant de promotions, soit sur listes d'aptitude, soit aux concours internes.

Entendez-vous, monsieur le ministre d'Etat, vous attaquer à la réduction progressive de ces situations choquantes au regard de l'équité et contraires à l'esprit de notre législation, qu'il s'agisse de la résorption de l'auxiliaariat pour les maîtres anciens, ou de l'élargissement des possibilités de promotion pour ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté et qui sont titulaires des titres universitaires requis ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je n'entends pas revenir sur l'approche qui est la mienne. Je l'ai indiquée. Elle est claire. Permettez-moi une simple remarque.

Je constate, je l'ai d'ailleurs dit à mes interlocuteurs de l'enseignement privé que j'ai rencontrés après ma prise de fonctions, comme il était normal, que les établissements d'enseignement privé, intégrant fort vite la notion de parité, d'accuis - même s'ils ont été acquis par d'autres - sont très désireux d'obtenir l'équivalent de ce qui est fait dans l'enseignement public, militent beaucoup pour l'obtenir, allais-je dire, et ce dans tous les domaines, dans le même temps où ils insistent sur leur spécificité.

M. Hervé de Charette. C'est bien normal !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne maintenant les questions précises que vous posez, oui, les dotations d'équipements informatiques nouveaux dont j'ai pu faire bénéficier lycées, collèges et classes préparatoires aux grandes écoles, grâce à l'accroissement du contrat résultant du décret d'avance, bénéficieront, parce que la loi l'indique, aux établissements privés. Ce sera donc prévu dans le budget.

En ce qui concerne les Z.E.P., des établissements privés, en nombre plus réduit, y participent. La proportion est de 10 p. 100 pour l'enseignement public, de 2 p. 100 pour les établissements privés, mais cela peut-être dû à la nature de ces établissements. En effet, sans faire de polémique mais parce que les problèmes doivent bien être abordés avec objectivité, force est de constater que, pour l'essentiel, c'est l'enseignement public qui prend en charge, en France, les enfants d'immigrés.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Pas seulement lui.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je ne dis pas que dans certaines régions, pour certaines catégories d'enfants, les établissements privés n'interviennent pas. Mais je ne sais pas, par exemple, que les enfants de Maghrebins, ceux que l'on appelle les « Beurs », soient massivement scolarisés dans les établissements privés. Peut-être d'autres minorités, d'autres communautés, le sont-elles dans d'autres régions, mais ce n'est pas la généralité.

Compte tenu de l'effort très particulier assumé par l'enseignement public - essentiellement par lui, nous pourrions produire les chiffres si c'est nécessaire ; ce n'est pas pour moi, je le répète, une polémique, mais je décris les choses telles qu'elles sont car il faut aussi dire ce que fait et assume l'enseignement public - il est normal, il est logique qu'il bénéficie davantage des aides. Mais il n'y a pas d'opposition de principe à ce que l'enseignement privé en bénéficie lui aussi.

J'étudierai plus en détail vos questions sur le reclassement et la promotion des personnels. La demande existe. Je puis d'ores et déjà vous dire que, en ce qui concerne les promotions de certifiés, un doublement est envisagé. Nous nous efforçons, là aussi, de traduire dans les faits le principe posé par la loi, mais les établissements privés doivent être soumis aux mêmes contraintes budgétaires que les établissements publics.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Je vous poserai, monsieur le ministre d'Etat, la question de M. Gengenwin, qui a été retenu dans sa circonscription et vous demande de l'excuser.

Cette question concerne la compensation des charges transférées aux régions par la loi de décentralisation. Une commission d'évaluation des charges a été créée et sa mission a été définie par l'article 98 de la loi de finances de 1987. Son mandat consiste à évaluer le montant des charges transférées aux régions, qu'il s'agisse de l'état du patrimoine ou de l'évolution des effectifs. Le rapprochement de l'évaluation des charges et des moyens transférés devait permettre, en fait, de définir la compensation à verser par l'Etat.

Fin 1987, et sans attendre le résultat de l'évaluation, le Gouvernement a attribué aux régions une provision de 1 200 millions de francs, en attendant la compensation complète. Or, depuis cette mesure transitoire, aucune disposition concrète n'a été prise, permettant ainsi au Gouvernement de ne pas régler ses dettes définies par la loi.

Monsieur le ministre d'Etat, sous peine d'aggraver l'écart entre le montant de crédits transférés et les dépenses réelles des lycées, pouvons-nous espérer en 1989 le renouvellement de l'attribution exceptionnelle de 1988 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, considérez-vous que, puisque j'ai déjà répondu quatre fois à cette question, vous avez une idée suffisamment précise de ce que serait ma cinquième réponse ?

M. Jean-Pierre Foucher. Oui, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Sur la question précédente, monsieur le ministre d'Etat, nous en redemandions, tellement le problème est important.

J'en viens à ma propre question.

Toute l'évolution du système éducatif repose sur la capacité des établissements scolaires à faire preuve d'initiative, à s'ouvrir sur la société et à disposer d'une marge d'autonomie à l'intérieur d'un cadre général fixé par l'Etat. Elle passe donc par l'organisation et, dans une certaine mesure, par la restauration des responsabilités à ce niveau.

Dans l'enseignement secondaire, vous avez indiqué que votre intention était d'appliquer la réforme du statut des chefs d'établissement préparée par votre prédécesseur. Mais pour l'enseignement primaire, vous adoptez, semble-t-il, une attitude inverse puisque vous avez annoncé votre décision de revenir sur le statut des directeurs d'école.

Pouvez-vous, à ce sujet, nous préciser trois choses.

Premièrement, quelles sont les raisons qui justifient cette décision et cette différence de traitement des établissements secondaires et des écoles primaires ? Les secondes n'ont-elles pas besoin, autant que les premiers, de responsables à leur tête, dotés d'un statut particulier ?

Deuxièmement, pouvez-vous nous préciser la situation actuelle des directeurs d'école ? Sont-ils des directeurs ou des instituteurs parmi d'autres auxquels on reconnaît seulement des charges particulières et non des responsabilités spécifiques ? C'est un problème important.

Troisièmement, quand allez-vous étendre à l'enseignement privé les mesures prises pour tenir compte des charges particulières des directeurs d'école ? La parité à laquelle vous vous dites attaché - vous venez de renouveler l'expression de cet attachement en répondant à M. Jacques Barrot - ne vous conduit-elle pas à reconnaître aux directeurs d'écoles privées les mêmes compensations financières et les mêmes décharges de classes que dans l'enseignement public ?

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous m'avez en fait posé trois questions, monsieur le député.

En ce qui concerne la première, je vous indique que j'ai accepté de pérenniser la réforme du statut des directeurs d'établissement du second degré préparée par mon prédécesseur car il m'a semblé que ceux-ci, dans la diversité de leurs appartenances, étaient plutôt favorables à ce statut.

M. Hervé de Charette. Quelle découverte !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'ai modifié le statut dit des « maîtres directeurs » parce qu'il m'est apparu - c'est donc le même sens de la découverte - que la très grande majorité des instituteurs et des institutrices, en France, y étaient hostiles.

M. René Couanau. Mais ils ont été nombreux à se présenter !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur Couanau, nous sommes ici non entre experts mais entre gens expérimentés et connaisseurs de ces problèmes - heureusement d'ailleurs - et nous savons très bien, les uns et les autres, pourquoi ils ont été nombreux à se présenter. En effet, en dépit du fait que ce statut était contraire à une certaine conception de l'école, des instituteurs ont voulu être présents dans l'institution et non pas en être coupés. Cependant, leur opinion a été clairement exprimée, que ce soit dans la rue ou autrement.

Enfin - je ne veux pas être long mais deux minutes ne sont pas suffisantes pour répondre à votre question - ce n'est pas la même chose d'être le chef d'établissement d'un lycée important ou d'un collège, et d'être le directeur de la communauté éducative de base qu'est une école primaire ou maternelle. Ce n'est pas la même tradition, ce ne sont pas les mêmes personnels, ce ne sont pas les mêmes problèmes ! Bien sûr, il faut un directeur, un animateur, mais la philosophie, les problèmes concrets, la tradition des corps ne sont pas les mêmes. Il faut en tenir compte. Il faut sentir ces problèmes.

Force est de constater - et je le dis sans polémiquer - que certains de mes prédécesseurs n'avaient pas senti ces différences. Or ce sont celles qui s'expriment et ce sont celles qui ont justifié mes choix. Cela dit, tout se passe très bien, tout le monde accepte mes choix parce que je vais dans le bon sens, j'allais dire dans le sens du bon sens.

Quel est le statut des directeurs d'école puisqu'ils sont à nouveau, comme ils l'étaient depuis toujours, des directeurs d'école ? Ce sont des directeurs, appartenant au corps des instituteurs. C'est la tradition. Ce sont d'abord les animateurs d'une équipe pédagogique, mais qui sont sélectionnés, qui

ont des avantages distincts et qui ont une formation particulière. J'ai même insisté, par rapport au statut ancien, sur l'importance de cette formation spécifique.

Est-il envisagé d'étendre aux directeurs des écoles privées les décharges dont bénéficient les directeurs d'écoles publiques ?

Vous me dites : « Puisque vous êtes attaché à la parité... » Mais êtes-vous sûr de bien interpréter ma pensée ? Je suis attaché à la loi. Et la loi prévoit la parité. Très bien ! Toutefois, la loi ne précise pas, en l'occurrence, que les dispositions en question doivent être étendues aux directeurs des écoles privées. Actuellement, les dispositions législatives prévoient la prise en charge par l'Etat des seules rémunérations des maîtres des établissements privés pour les fonctions d'enseignement, *stricto sensu*. A ce titre, les directeurs d'écoles privées, sous contrat, bénéficient d'une prise en charge de leur rémunération limitée à leur activité d'enseignement. Il ne m'est donc pas possible, dans l'état actuel de la législation, d'accorder ou d'étendre ces décharges à la prise en compte de l'activité de direction, ce qui est le cas pour le moment pour les directeurs d'écoles publiques. C'est un problème complexe. Il a été soumis au Conseil d'Etat. Nous attendrons donc ensemble sa réponse.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe de l'U.D.C. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre d'Etat, l'échec scolaire et la sélection s'aggravent et touchent en premier lieu les enfants des familles les plus modestes. Il faut donc promouvoir la démocratie et s'attaquer aux causes premières de l'échec scolaire. L'une d'entre elles est, pour des milliers de familles, incontournable et insupportable : la sélection par l'argent. La combattre, c'est en premier lieu faire avancer la gratuité des études et des transports scolaires. Nous avons fait des propositions en ce sens qui ont conduit le Gouvernement à annoncer un supplément de 250 millions de francs pour le scolaire et le supérieur. Nous en prenons acte.

Cependant nous insistons sur notre proposition d'accorder la gratuité des livres dans les lycées et de l'équipement technologique des jeunes dans les lycées professionnels et lycées techniques, et de supprimer la T.V.A. sur les fournitures scolaires. Vous pouvez comprendre, monsieur le ministre d'Etat, que les familles attendent, sur ce point, des gestes significatifs allant bien au-delà du simple rattrapage du recul enregistré en 1987.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je partage votre souci de lutter à travers l'école contre les inégalités sociales, même si celles-ci naissent hors d'elle, se perpétuent pour l'essentiel hors d'elle et justifient, naturellement, d'autres actions et une politique globale de lutte contre les inégalités.

Je me suis efforcé, dans le budget que je vous présente, de prendre en compte ces éléments. C'est tout particulièrement le cas des mesures prises en faveur des zones d'éducation prioritaires, de l'effort accompli pour l'éducation professionnelle et technique, dans la mesure où je crois que c'est en effet vers cet enseignement qu'ira une partie des nouvelles couches scolarisées. Je dis une partie parce qu'il ne faut pas non plus enfermer celles-ci dans un déterminisme.

Nous avons fait un effort en faveur des bourses, qui a d'ailleurs été amplifié par un amendement gouvernemental visant à accroître de 250 millions de francs - ce qui n'est pas rien - leur montant. J'ai d'ailleurs l'intention de procéder à une mise à plat du système des bourses, notamment dans le primaire et dans le second degré, car il est d'une énorme complexité, d'une très grande lourdeur et d'un coût de gestion élevé pour une efficacité relative.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La gratuité des manuels est une question qui vous préoccupe, et je le comprends très bien. Pour le moment, la gratuité des manuels n'existe pas dans le second degré, mais nous avons l'intention de faire des efforts en ce sens. Toutefois, cela représente un coût très élevé. Si nous pouvons, comme je le souhaite,

faire des pas dans cette direction, il conviendrait, là aussi, de commencer plutôt par l'enseignement technique et professionnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, répondu tout à l'heure en partie à nos préoccupations relatives à l'école maternelle, tant il est vrai que la réponse qui avait été fournie à une question d'actualité posée récemment par mon ami Jean-Pierre Brard était très préoccupante et ne correspondait en rien aux intentions proclamées par M. Mitterrand, au mois de mars 1981 à Evry, quand il déclarait : « J'engagerai un plan pluriannuel d'ouvertures d'écoles maternelles afin de permettre la scolarisation de tous les enfants à partir de deux ans. »

Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, au mois de septembre dernier, parliez de la nécessité : « d'une politique volontaire d'accueil des enfants de deux-trois ans » et ajoutiez : « il est nécessaire d'amplifier l'effort en ciblant les catégories sociales défavorisées pour lesquelles la scolarisation précoce est plus importante que pour d'autres. »

Toutes les études officielles le soulignent : l'enseignement pré-élémentaire est un facteur de réussite scolaire ultérieure des enfants. De plus, elles montrent concrètement qu'il y a bien corrélation entre la durée de préscolarisation et les résultats obtenus ensuite.

Il faut donc, monsieur le ministre d'Etat, pour développer l'école maternelle et ainsi lutter contre l'échec scolaire, mettre fin au redéploiement mis en œuvre ces dernières années de postes d'instituteur de maternelle vers le primaire, et ce pour bloquer tout nouveau recul de la scolarisation en maternelle, y compris pour les moins de trois ans.

Nous vous demandons, sur ce point, un engagement clair de la part du Gouvernement, engagement qui devrait être accompagné de la création de 2 000 postes d'instituteur. Vous vous êtes engagé, ce matin, à de nouvelles créations. Pouvez-vous nous en confirmer le nombre ?

En place à la rentrée 1989 dans les écoles primaires, ces instituteurs permettraient d'accueillir, sans redéploiement et dans de meilleures conditions, les 40 000 élèves supplémentaires attendus en cours préparatoire.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Madame le député, je suis très heureux que vous m'interrogez sur ce sujet, parce que même si je crois avoir levé en partie les malentendus qui avaient pu surgir d'une réponse - il est vrai, rapide -, je vais peut-être pouvoir clarifier encore davantage ma position, afin que ce sujet ne soit plus entre nous objet ni de polémique ni simplement même d'incompréhension.

Ce que j'avais voulu dire, c'est qu'il ne faut pas confondre le besoin « social » qu'ont des parents de faire garder leurs enfants lorsqu'ils travaillent, et qui peut être assuré de différentes façons, et le problème de la scolarisation précoce des enfants qui peut être justifié pour différentes raisons. L'éducation nationale n'a pas forcément à assumer une fonction sociale de garderie, au sens très large, d'enfants, afin que les parents puissent aller normalement à leur travail.

M. René Couannou. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mais le problème de la scolarisation précoce des enfants est un problème qui mérite d'être traité pour lui-même. Voilà ce que j'avais voulu dire. Sinon d'ailleurs tous les enfants seraient à l'école et ne seraient pas accueillis dans des haltes-garderies, des jardins d'enfants, des crèches ou d'autres types de formule d'accueil.

Sur la scolarisation précoce, j'ai lu comme vous une étude de la revue *Education et Formations* de juillet-septembre 1988 qui confirme l'importance de la préscolarisation à partir de trois ans - j'ai bien dit à partir de trois ans, alors que la question était relative aux enfants de deux-trois ans - pour une meilleure réussite des élèves. En effet, le taux de redoublement en cours préparatoire passe de 30 p. 100 pour les enfants qui n'ont pas été scolarisés en maternelle à 10,4 p. 100, soit trois fois moins, pour ceux qui y sont entrés à trois ans. Je le répète, je parle bien d'enfants de trois ans, et non de deux ans. Un an, cela joue énormément dans le développement intellectuel, psychologique d'un enfant.

Donc, nous ne pouvons pas nier ce lien qui peut exister entre une scolarisation précoce à trois ans et la réussite scolaire.

Par ailleurs, je connais comme vous le rôle essentiel joué par l'école maternelle en France, et son éclatante réussite. J'espère bien avoir l'occasion, lors de telle ou telle réunion, de le faire savoir aux maîtresses et aux maîtres qui animent cette école.

En ce qui concerne la préscolarisation - et je rappelle que la scolarité n'est obligatoire qu'à partir de l'âge de six ans - j'indique qu'à partir de quatre ans celle-ci est désormais pratiquement totale.

A partir de trois ans, elle atteint 87 p. 100, à la suite d'un progrès réel qui a été accompli au cours des années.

A partir de deux ans, ce qui est évidemment très précoce, elle est actuellement de 33 p. 100.

Quelle est dans ce domaine de la préscolarisation mon approche et mes priorités ? - Je ne parle pas de ma philosophie qui, elle, est positive. - Elles sont d'accroître encore la préscolarisation à l'âge de trois ans. Il est tout de même plus logique de finir la préscolarisation à trois ans, avant de s'occuper des enfants de deux ans. Toutefois, il ne s'agit pas d'être schématique : si on peut avancer plus tôt à certains endroits, il convient de le faire.

Cela étant, j'ai eu l'occasion de dire face à certaines revendications - d'ailleurs fort pacifiques - que ma tâche se trouve extrêmement compliquée si certains maires ou certains directeurs d'école scolarisent systématiquement d'abord des enfants de deux ans, alors que des enfants de quatre ou cinq ans ne le sont pas.

Donc, il convient de finir d'abord la scolarisation à trois ans, mais aussi de donner une priorité absolue à la préscolarisation avant l'âge de trois ans dans les zones d'éducation prioritaire ou pour les enfants qui ont des difficultés d'acquisition de langage, parce que, là, la préscolarisation est encore plus particulièrement utile.

En ce qui concerne les postes d'instituteurs, j'ai effectivement obtenu un effort très important de la part du Gouvernement - et je pense que vous le mesurez - puisque aucune création de poste d'instituteur n'était prévue initialement pour 1989. Je ne suis pas en mesure, madame le député, de vous préciser le nombre de ces enseignants supplémentaires. La discussion n'étant pas terminée. Pour le moment, je fais procéder à des analyses, et je dois encore en discuter avec le Premier ministre. En tout état de cause, vous n'aurez pas longtemps à attendre puisque, pour une bonne préparation technique de la rentrée, je dois faire connaître les chiffres aux recteurs avant la fin du mois de novembre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Chacun connaît les conditions plus que difficiles dans lesquelles s'est réalisé l'accueil des lycéens à cette rentrée. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, reconnaissez que certains lycées ont un taux d'occupation de 150 p. 100 supérieur à leur capacité théorique.

Avec un déficit cumulé en quinze ans de près de 350 000 places, la question est aujourd'hui de savoir si oui ou non les crédits consacrés à l'éducation et à la formation permettront d'inverser cette tendance.

Même si nous apprécions positivement l'ouverture ou la rénovation de quatre-vingt-dix établissements dans les mois à venir, ces crédits, en leur état actuel, ne permettront, à notre avis, ni de répondre aux besoins de la rentrée 1989 où près de 100 000 lycéens supplémentaires sont attendus, et encore moins de rattraper le retard, alors que toutes les estimations s'accordent à reconnaître qu'il faudrait construire un minimum d'un lycée de 500 places par semaine d'ici à l'an 2000 pour répondre aux besoins.

Bien sûr, les régions ont leur rôle à jouer et doivent concourir à cet effort de construction, mais la responsabilité publique nationale de l'Etat doit s'exercer au niveau le plus élevé, ne serait-ce que pour compenser le retard. Le renvoi des responsabilités entre l'Etat et les régions n'est pas de nature à ouvrir la voie à la satisfaction des besoins en matière de construction.

Vous venez de préciser que la dotation supplémentaire d'un milliard obtenue l'an dernier sera versée intégralement. C'est une chose normale. Mais, je le répète, les crédits pour

1989 restent notoirement insuffisants, et il est nécessaire de doubler, dès cette année, les crédits destinés aux constructions scolaires.

Vous avez apporté des éléments de réponse, monsieur le ministre d'Etat, mais, à notre avis, ce n'est pas suffisant. Je tenais à vous faire connaître la position de notre groupe à cet égard.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je remercie M. Pierna de me faire connaître la position de son groupe. Je pense qu'il considérera que ce qui était valable pour la cinquième question vaut peut-être aussi pour la sixième. Je me bornerai à répéter que je ne peux pas répondre dans la discussion du budget de l'éducation nationale à une question qui concerne le budget du ministère de l'intérieur. Cette question ayant été toutefois largement posée aujourd'hui, j'ai commencé à y répondre, en indiquant ma position personnelle.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre d'Etat, j'interviens au nom de M. Willy Dimeglio qui, retenu dans sa circonscription, m'a demandé de poser sa question en son nom.

Au moment où l'on constate une augmentation de la demande sociale de formation et de qualification, au moment où la complexité et l'importance des choix que doivent faire les jeunes et la famille s'accroissent, au moment où la durée des études initiales s'allonge et où un consensus s'établit pour doubler à terme le nombre des diplômés du baccalauréat - 74 à 80 p. 100 de chaque classe d'âge - au moment où le nombre des jeunes ayant besoin de conseils, d'aide, de soutien et d'informations individualisées augmente, votre budget ne prévoit pas d'augmentation des crédits pour créer des postes de conseiller d'orientation.

Pour les jeunes et leur famille, la qualité du service d'information et d'orientation ainsi que la compétence de ces personnels apparaissent plus que jamais comme une nécessité dans la période actuelle. Cette exigence semble unanimement reconnue.

M. Dimeglio aimerait savoir, monsieur le ministre d'Etat, compte tenu de vos choix, quelles voies vous envisagez de privilégier pour assurer ces responsabilités d'information et d'orientation.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Mon intention est, dans ce domaine essentiel de l'orientation, de passer progressivement de ce que j'ai appelé une orientation-verdict à une orientation-conseil. Mon objectif est de redonner à l'orientation la dimension éducative qu'elle a peut-être en partie perdue. Pour l'atteindre, il convient d'essayer de nouer entre l'établissement, le jeune et ses parents une sorte de contrat de formation susceptible d'évolution, de révision, d'aménagements, en fonction du parcours scolaire et des résultats de l'élève. Les conseillers d'orientation feront des suggestions et les chefs d'établissement et les professeurs donneront leur appréciation de l'élève, mais les parents devront prendre leurs responsabilités. Des étapes seront nécessaires et une concertation sera engagée avec les différents partenaires, notamment pour les paliers des classes de cinquième, troisième, seconde et première.

Pour l'année en cours, je demanderai d'abord, aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique et professionnel, que les établissements mesurent exactement l'écart existant entre les vœux des familles et les décisions des conseils d'orientation. On prendra ensuite la mesure des écarts entre les différents établissements de la même académie et on invitera les conseils d'administration et les directions des établissements à examiner la façon dont cet écart peut être réduit.

Cela supposera, et M. Dimeglio a eu raison de le souligner, de prendre des mesures plus importantes en faveur de l'information et de l'orientation - je suis en train de les préparer - de mieux connaître les cursus et les débouchés et d'associer les professeurs, notamment les professeurs principaux, ainsi que les chefs d'établissement à la mission des C.I.O.

Le dossier étant très complexe, il convient d'avancer avec précaution et de procéder à une large consultation car il faut concilier la liberté des familles et l'avis des enseignants.

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre d'Etat, on l'a dit, l'illettrisme et l'échec scolaire qui sont à l'origine de tous les autres handicaps de la vie ne sont pas de la seule responsabilité des enseignants, qui font ce qu'ils peuvent. Les parents, le corps social et les collectivités locales doivent faire preuve de l'indispensable disponibilité. Les crédits ne sont pas tout, et, sans nul doute, se posent des questions de méthode.

J'appelle votre attention sur la situation fragilisée de l'école maternelle. Des enfants de plus en plus jeunes, en raison du travail des femmes et des difficultés socio-économiques, affluent dans une école qui n'est pas prête à jouer le rôle d'accueil des tout petits. Vous avez observé tout à l'heure que l'école n'est pas faite pour répondre à une demande sociale.

Par ailleurs, la pression du scolaire se fait de plus en plus lourde sur l'école maternelle, de plus en plus sensible sur l'activité des enfants, ce qui pervertit la finalité de la scolarisation avant l'âge de six ans. Cela nous conduit parfois à passer à côté des vrais problèmes des plus petits. Pourtant, s'il est un âge où rien n'est joué, où l'on peut encore exercer une prévention à l'égard des difficultés extérieures, qu'il s'agisse du domaine scolaire, du domaine culturel ou du domaine socio-éducatif, c'est bien entre deux et six ans.

Dans ce contexte très spécifique, pourquoi l'éducation nationale ne prévoit-elle pas un schéma plus adapté et pourquoi, comme dans mon département, a-t-on supprimé les inspectrices de maternelle, qui connaissaient les vrais problèmes ?

Par ailleurs, ne pourrait-on pas réfléchir à une meilleure ligne de partage, dans l'espace et dans le temps, entre l'action de l'éducation nationale et celle des collectivités locales pour les enfants de deux et trois ans ?

M. François Bayrou. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je ne voudrais pas que certaines ambiguïtés reviennent par la fenêtre après être sorties par la porte. J'ai dit que l'école n'était pas seule à pouvoir et à devoir répondre à la demande sociale. Je n'exclus cependant pas qu'elle joue pleinement son rôle, notamment pour des motifs pédagogiques, de formation ou d'épanouissement de la personnalité précoce de l'enfant.

Quant aux inspecteurs départementaux, ils ont désormais une vocation mixte, c'est-à-dire qu'ils interviennent à la fois dans le secteur pré-élémentaire et dans l'enseignement élémentaire. Leur mission dans le secteur pré-élémentaire est très importante mais il convient de bien prendre en compte les articulations, les charnières, avec l'enseignement élémentaire.

Que les collectivités locales, enfin, soient associées à l'accueil des jeunes, je n'y suis pas hostile, sous certaines conditions. Elles doivent en particulier respecter l'école telle qu'elle existe.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Sans insister une énième fois sur le problème de la D.R.E.S., je tiens, monsieur le ministre d'Etat, à insister, au nom de M. Jacques Blanc et en mon nom propre, sur la nécessité d'inscrire pour 1989 un crédit supplémentaire conséquent pour les lycées.

Vous insistez sur le fait que le montant des dépenses de l'an dernier était exceptionnel. C'est une mesure salubre qu'a prise le Gouvernement précédent et il serait bon d'obtenir une augmentation cette année aussi. Les ministres des

finances de tous les gouvernements disent toujours, pour des raisons évidentes, lorsqu'ils prennent une mesure nouvelle importante, qu'elle est exceptionnelle ; mais ils savent souvent faire preuve ensuite de souplesse lorsque la situation l'exige.

Je voudrais personnellement insister sur le problème que rencontrent les départements pour financer la construction des collèges. Dans mon département, la dotation de l'Etat a été en 1988 de 26 millions de francs, alors que les dépenses engagées par le conseil général s'élèvent à 225 millions. La référence pour le calcul de la dotation de l'Etat, qui a été fixée lors de la nouvelle répartition des compétences, est bien entendu tout à fait insuffisante et la différence s'accroît d'année en année.

Comptez-vous accroître l'effort de l'Etat en faveur des départements ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La dotation pour dépenses d'équipement des collèges augmente dans le budget pour 1989 de 9 p. 100, c'est-à-dire plus que les crédits de la D.R.E.S. Par ailleurs, les collèges n'ont pas connu la hausse impétueuse d'effectifs qu'ont subie les lycées. De plus, sans vouloir sortir de ma compétence, il me semble que les finances départementales sont plus à l'aise que les finances régionales. Je suppose que vous reprendrez cette discussion avec le Gouvernement. Mais je vous répète, la question n'ayant pas encore été tranchée par le Gouvernement, que, en ce qui me concerne, je suis favorable à une certaine prise en compte de l'évolution des dépenses.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe Union pour la démocratie française.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale, jeunesse et sports : enseignement scolaire (suite) :

Annexe n° 12. - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome IV, de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 295, tome VI (*Enseignement technique*), de M. René Couanau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Education nationale, jeunesse et sports : enseignement supérieur :

Annexe n° 13. - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome V, de M. Jean Giovannelli, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN